

Réunion publique “Le chantier : comment serait-il réalisé ? Avec quelles conséquences ? Comment les limiter ?”, jeudi 2 juillet 2026

SALLE/ADRESSE : Espace Martin Luther King,
Rue du Docteur Francis Baud,
74100 Annemasse
- Retransmission sur YouTube

PARTICIPANTS : 91 participant.es + 178 en ligne

DÉBUT > FIN : 18h30 à 21h28

Equipe du débat - Commission particulière du débat public (CPDP) :

M. David CHEVALLIER - Président de la CPDP

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

Mme Véronique MOREL - Membre de la CPDP

Intervenant.es :

M. Sébastien JAVOGUES - Président de la Communauté de communes Arve et Salève

M. Antoine MAYOUX - Coordinateur de l'implantation territoriale du projet de collisionneur circulaire (FCC) du CERN

Mme Luisa ULRICI - Membre du groupe Génie civil FCC du CERN, Responsable de la gestion des matériaux d'excavation

M. Rémi FONTAINE - Membre du collectif CO-Cernés

Mme Agnès CHERREY - Chargée d'étude et de recherche en gestion des matériaux excavés et écoconception des tunnels,

Centre d'études des tunnels (CETU)

Mme Stéphanie PÉPIN - Adjointe à la directrice, Observatoire économique régional de la filière Construction (CERC Auvergne-Rhône-Alpes)

Mme Isabelle CARBONNIER - Unité interDépartemental Deux Savoie - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

M. Stéphane BUSCHAERT - Directeur régional Auvergne-Rhône-Alpes du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)

Mme Noémie DUBRAC - Chef de projet Sites et sols pollués au BRGM

Mme Jacqueline CATTANEO - Vice-Présidente - APICY

Groupe citoyen Jeunes :

Mme Alice AYOUB AUCEJO

M. Saïf DJOULAH

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

Bonsoir. Alors, on va vous inviter, pour les dernières personnes, à vous asseoir dans la salle. Alors déjà, bienvenue. Bienvenue dans cette réunion publique du débat public sur le projet de collisionneur, d'accélérateur de particules du CERN. La réunion étant intitulée aujourd'hui : « Le chantier, comment sera-t-il réalisé ? Avec quelles conséquences ? Comment les limiter ? » , pour animer cette réunion publique, alors il y a toute une équipe. Déjà, on se présente. Donc je suis Nicolas Le Méhauté.

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

Bonsoir, Claire Bouteloup.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

Et on sera les animateurs principaux de cette réunion. Mais cette réunion, en fait, elle mobilise toute une équipe. Alors les personnes qui vont interagir pendant cette réunion, donc il y aura déjà David Chevallier, avec la chemise blanche, qui est le président de l'équipe du débat, Véronique Morel, qui s'occupera de la liaison avec le *chat*. Donc j'en profite pour dire que cette réunion est retransmise sur *YouTube* et que les personnes qui nous suivent en ligne ont la possibilité d'utiliser le *chat* pour poser des questions et faire leurs remarques, et Véronique sera en charge de faire le lien avec les personnes qui nous suivent via internet. Et sinon, cette réunion, elle mobilise aussi beaucoup d'autres personnes. On est une équipe de 10 personnes, dont le secrétariat général, comme on dit dans notre jargon. Alors, je vais juste vous demander de vous manifester. Et je crois que vous allez faire passer les micros, ou il y a des personnes qui vont faire passer les micros pour les prises de parole. Donc merci à vous tous qui êtes mobilisés pour la tenue de cette réunion.

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

Ils vous ont également préparé de l'eau, des verres, etc. Si vous avez besoin parce qu'il fait très chaud, vous pouvez tout à fait vous lever et vous servir.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

Voilà, et je vois le temps qui file. On va vous expliquer les enjeux de timing. Donc on s'est présentés rapidement. Peut-être un mot pour savoir qui vous êtes dans la salle.

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

Est-ce que vous pouvez lever la main, les personnes qui habitent ou travaillent dans l'Ain ? OK, vous êtes 4, 5 peut-être. En Haute-Savoie ? Ah, beaucoup plus nombreux. OK. Dans le canton de Genève ? OK. Dans le reste de la Suisse ? Oui, je fais un gros paquet. Ah d'accord, en France, mais ni dans l'Ain ni en Haute-Savoie ? OK, une personne, c'est une personne et groupe jeune, 2. Et dans le reste de l'Europe, on ne sait jamais. Ah merci, nous avons des représentants de partout.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

Merci. Alors peut-être sur la diapo suivante. On va situer, voilà, le débat public, cette réunion dans le schéma plus global du débat public. Je ne sais pas, Claire, tu veux le situer ?

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

On voulait vous rappeler que le débat a démarré il y a à peu près un mois, qu'on a déjà fait des réunions publiques, des rencontres de proximité, et dans toutes ces rencontres, on pose des questions sur l'opportunité du projet, sur ses caractéristiques, évidemment, sur les différents enjeux et impacts et sur les variantes. Donc il y a vraiment tout un panel de questions et on vous invite encore ce soir à vous les poser en fonction de ce qui vous importe et ce qui vous intéresse. Aujourd'hui on est quand même sur une réunion un peu plus thématique, mais ça n'empêche pas, on est dans le même cadre.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

Donc aujourd'hui on va en fait plonger dans un sujet plus technique, plus précis, autour des impacts environnementaux et la question du tunnel, des matériaux excavés en particulier, qui fera l'objet d'une première séquence thématique suivie d'une seconde séquence sur la réalisation du chantier. Et chaque séquence sera organisée en 3 temps. Donc un premier temps avec un apport d'informations du CERN qui viendra faire une présentation sur la thématique. Ensuite, des éclairages d'acteurs. Donc on a un panel d'intervenants qui sont ici présents pour venir en fait apporter dans leur domaine d'expertise, de compétences, de préoccupations, en fait le regard qu'ils portent sur la thématique abordée. Et ensuite, un temps d'échanges avec le public qui sera à peu près de 30-35 minutes, où vous pourrez poser des questions au CERN, aux intervenants et à des personnes ressources aussi qui sont présentes et qu'on annoncera en début de séquence, qui ne vont pas intervenir, mais qui peuvent être mobilisées si des questions étaient fléchées en leur direction.

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

Et on souhaite vraiment vous rappeler que toutes les prises de parole sont bienvenues, que vous ayez des avis tranchés ou pas d'avis, que vous soyez jeune ou plus âgé, des hommes ou des femmes. Donc le rôle de David sera aussi de nous alerter s'il voit qu'on n'est pas assez inclusif, etc. Mais vraiment, n'hésitez pas, toutes les prises de parole sont bonnes parce que vous connaissez vos territoires. Il y a des choses qui vous importent et c'est pas parce qu'on n'est pas expert qu'on n'a pas sa place. Donc vraiment, c'est important pour nous.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

Donc n'hésitez pas à poser des questions, [*bip sonore en fond*] donner des avis - et je vous expliquerai à quoi correspond le bip, c'était un exemple - et à donner des informations parce qu'effectivement, vous pouvez être experts de votre territoire. Donc cette question du temps, elle est importante. Cette réunion va nous emmener jusqu'à 21h00. Il va y avoir une grande densité de sujets, beaucoup de choses qui vont être abordées, donc il y a vraiment un enjeu de gestion du temps, en tout cas pour nous. Et je remercie déjà vraiment tous les intervenants de vraiment respecter- je ne donne pas du tout l'exemple là - le temps imparti. Donc vous avez vu, il y a un chrono et il y a une petite cloche qui sonne à l'issue de ce temps-là. Donc voilà, merci vraiment de le respecter. Et pour les participants, pour le public, pour vous, de poser des questions vraiment synthétiques pour qu'on puisse traiter un maximum de sujets, sachant qu'on ne va pas pouvoir dans ce temps de toute façon épuiser l'ensemble des sujets. Mais l'enjeu, c'est vraiment d'arriver à prendre la mesure des enjeux autour de ces questions et des réponses à apporter.

Un dernier élément d'information. Sur vos chaises, vous trouverez des bistrots qui sont mis à disposition et qui vont servir en fait pour noter ce que vous souhaitez dire pendant la prise de parole. Donc vous pouvez vous appuyer dessus pour poser des questions. Donc l'idée, c'est de vous aider aussi un moment de prendre ce temps de réflexion pour savoir ce que vous souhaitez partager, si vous souhaitez partager des choses avec le public. Vous avez la possibilité en fond de la salle de laisser ces bistrots et vos remarques et questions dans une urne, elles seront consignées telles quelles dans le compte-rendu. Et si vous avez des questions en fin de réunion qui n'ont pas été abordées au cours de la séance, nous vous invitons à utiliser la plateforme numérique pour les poser, vous aurez une réponse systématique. Et pour les personnes qui éventuellement ont des difficultés d'utilisation de cet outil-là via internet, on les invite à venir nous voir en fin de réunion pour voir

comment on peut intégrer leurs questions et leur permettre d'avoir les réponses qu'elles souhaitent.

Donc ce temps d'introduction va avoir lieu en 3 temps. Premier temps d'introduction avec la parole d'un élu du territoire, Sébastien Javogues qui est président de la communauté de communes Arve et Salève en Haute-Savoie, qui sera suivi d'un temps de présentation, de questionnement du Groupe citoyen - on vous dira de quoi il s'agit. Et ensuite, une présentation générale du projet par le CERN, l'idée étant d'inclure, on va dire, les personnes qui viendraient pour une réunion pour la première fois et qui ont besoin d'avoir des éléments généraux. Mais voilà, ce sera un temps d'introduction et après, on passe à la séquence thématique et on plonge dans le sujet des matériaux excavés. Mais déjà, je vais commencer par donner la parole à Sébastien Javogues. Avec la petite zapette.

M. Sébastien JAVOGUES – Président de la Communauté de communes Arve et Salève

Bien, alors bonsoir à tous, je suis d'un naturel assez cash. Ma prise de parole ce soir c'est celle d'un élu. J'ai pas reçu de coups de téléphone ni d'un côté ni de l'autre. Ma prise de parole ne veut pas être pour ou contre le projet. Ma prise de parole est là pour venir éclairer des sujets que nous ressentons sur le territoire, que nous vivons en tant qu'élus.es. Je salue les collègues élus qui sont là et j'espère que je porterai bien la parole pour eux, en tout cas.

Ma prise de parole est sous l'angle d'un principe de réalité : qu'est-ce qu'on vit sur nos territoires quand on est élu et qu'est-ce qui se passe sur le sujet des inertes, vous aurez bien compris. Petit rappel qui est, je trouve, important : on a un principe d'abord de réalité d'une chaîne de valeur. Chaîne de valeur, quand on parle d'inertes, c'est pas que des mètres cubes de stockage. On se dit : « Tiens, le tas de terre, on le met où ? C'est comment ? » Non, derrière tout ça, c'est des problématiques de mètres cubes de transport, de mètres cubes de traitement et de mètres carrés de surface. C'est tous ces petits sujets-là qu'on est en train de traiter, que j'ai simplifiés. Et derrière tout ça, on a une chaîne de conséquences. C'est ça qui nous importe beaucoup, en tout cas dans nos politiques. C'est des mètres carrés perdus pour l'agriculture et pour nos aspects environnementaux. Majoritairement, on va là où il y a du vide quand il faut qu'on stocke ces inertes.

La qualité de sol dégradée, alors franchement, ça c'est un sujet ultra important. J'ai vu qu'on en parlait ce soir. Quand on essaie de récupérer des sols, qu'on remet des horizons qu'on croit assez bons, je peux vous dire que quand vous êtes agriculteur - et il y en a sûrement dans la salle, demandez-leur - c'est pas toujours le cas. C'est des sols qui sont souvent compactés avec un peu des cailloux, des machins, qui vivent pas comme les

sols vivent. Il y a un vrai sujet en tout cas là-dessus. Je vois et j'ai vu des expérimentations sur 1 m². Bon voilà, quand vous faites une expérimentation sur 1 m² de reprise de sol en ayant mis des inertes, je sais pas si le « grandeur nature » fonctionne bien. C'est une vraie interrogation en tout cas pour nous.

Dans cette chaîne de conséquences, c'est de la matière perdue - vous allez voir, j'ai un petit argumentaire là-dessus. De la circularité à inventer, il va être beaucoup question de « meilleur déchet, c'est celui qu'on ne crée pas ». C'est facile à dire quand vous êtes sur des petites choses comme ça. Vous allez voir que le principe de circularité est important à comprendre et à mettre en œuvre. C'est des infrastructures à construire, d'accord ? Tout ce qui est en termes de chaîne de valeurs et de chaîne de conséquences, sur les enjeux d'inertes.

Ensuite, sur les principes aussi à bien comprendre, on a un territoire qui est saturé. Notre territoire est saturé. Et quelques chiffres pour que vous compreniez sur les enjeux des inertes. Je ne sais pas si vous voyez bien. En haut à droite, oublié, mais quand même un petit chiffre : une maison qu'on construit, c'est 250 m³ de terre qui doivent aller quelque part. Pour vous expliquer, dans le Grand Genève, de près ou de loin, là où le projet du CERN va venir s'implanter, mais plutôt autour de Genève, entre Genève et la France, on parle de 4,5 millions de mètres cubes. Je parle tout le temps de mètres cubes, vous faites gaffe : tonnages, mètres cubes. Là, je parle de mètres cubes. C'est 4,5 millions de mètres cubes par an qu'on génère. Il y en a la moitié qui vient de Suisse, et de cette moitié suisse, il y en a la moitié qui part en France. Ça aussi c'est un petit sujet. Alors franco-suisse, certes, mais pour vous dire qu'il y a 1,1 million de mètres cubes - c'est des estimations - qui cherchent à venir atterrir en France. Sur tout ça, ma petite, notre petite - parce que j'ai des collègues élus - communauté de communes Arves et Salève, retenez ce chiffre, c'est 20 000 personnes, sur nos besoins de construction dans les 20 ans qui arrivent, pour faire un petit peu d'économie, un petit peu de logements, un petit peu d'infrastructures aussi, des collèges, des trucs comme ça, là, eh ben, c'est 0,06 million de mètres cubes par an. Donc ça veut dire 1,2 million de mètres cubes à l'échelle de vie d'un document de planification comme on porte. Ça vous donne un peu des échelles de grandeur.

Ensuite, un truc pas drôle qu'on vit, qui diminue certes, mais la moyenne des dernières années actuellement, sur Arves et Salève, on perd 3,5 hectares. Je finis parce que mon temps - On prendra les questions après - 3,5 hectares de terres agricoles majoritairement et environnementales par an sur notre territoire. 3,5 hectares, j'espère que vous faites bien la traduction. Et puis il me semble qu'on parle de 6,3 millions de mètres cubes pour le CERN. Enfin, vous nous redirez tout ça. Voilà pour la mise en valeur. Sur tous ces sujets-là, c'est une bagarre quotidienne pour trouver de l'espace, pour aller mettre ces millions de mètres cubes quelque part, pour essayer de faire que ce ne soit

pas des déchets. Vous avez bien compris les enjeux auxquels on doit faire face sur cette problématique-là.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

Sébastien, il vous reste moins de 30 secondes.

M. Sébastien JAVOGUES – Président de la Communauté de communes Arve et Salève

La vache ! Oui, mais tu as grignoté du temps, toi, au début. La sonnette, on va la prendre. Alors, autre chose aussi que je voulais vous redire. Important, on est bardés de lois, des fois qui sont contradictoires de la part de l'État. La loi ZAN, zéro artificialisation nette, on ne doit plus artificialiser des terrains, des mètres carrés. *[Bip sonore]* Donc quand vous avez tout ça à gérer, c'est pas simple. Des autres sujets extrêmement importants, on parle beaucoup de réduction de tonnage de CO2 - vous savez qu'on rejette beaucoup de CO2 - qu'on passe de 12 tonnes à 2 tonnes.

On a un autre sujet qui vient sur le territoire. On comprend combien de matières on utilise, dont les inertes un peu font partie, c'est pas que les 20 tonnes. 20 tonnes de matière pour qu'on rentre dans des aires soutenables. Notre espace est limité en termes de matières, vous n'oubliez pas. On doit passer de 20 tonnes à 4 tonnes, matières, voilà, on regarde tout ça. On a des vraies questions, vous l'aurez compris, des vraies questions : Est-ce que le CERN s'échappe un peu de certaines questions réglementaires ou pas ? on a un petit sujet pour nous sur la loi ZAN sur lequel on doit tous s'inscrire, le projet du CERN ne rentre pas dans cette loi quand on parle de mètres carrés, ça nous pose un petit peu question, on a des objectifs qu'on s'est fixés aussi, vous comprenez que la matière est limitée, est-ce qu'il y a un vrai enjeu pour le CERN de savoir s'il veut rentrer dans cet objectif -là de comprendre que le territoire est limité ? Une vraie question.

Et puis juste pour terminer, c'est des petites réflexions un peu personnelles. C'est vrai que l'objet, c'est de rechercher un peu l'infini. Moi, ce que je redis aussi dans le projet du CERN, c'est que notre territoire est fini, qu'on recherche aussi un peu de l'antimatière. Nous, ce qu'on est en train de vous dire, c'est qu'on parle beaucoup de matière actuellement. Donc écoutez, voilà les quelques réflexions - mais c'est beaucoup trop rapide 5 minutes - mais de ce que je pouvais vous dire en termes d'élu sur un territoire tel que le nôtre. *[Applaudissements]*

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

Merci. Alors je demanderai à tous les intervenants de pas faire comme les deux premiers, s'il vous plaît, vraiment, parce que sinon on va tous finir à 23h00, quoi.

M. Sébastien JAVOGUES – Président de la Communauté de communes Arve et Salève

On prend les questions après ?

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

Oui, oui, on va prendre les questions au moment de l'échange avec le public où là, si vous avez des questions, notez-les sur les bistrots et puis on en discute du coup dans le temps d'échanges. Et puis voilà, vous avez des intervenants à vos dispositions. On accueille maintenant le... alors il y a 4 personnes du Groupe citoyen - les 2 autres vous pouvez lever la main - du Groupe jeune citoyen, donc bienvenue. Et puis 2 personnes d'entre eux qui vont prendre la parole, donc on vous la laisse. Merci de votre présence.

Mme Alice AYOUB AUCEJO – Groupe citoyen Jeunes

Merci à vous. Je me présente, je m'appelle Alice Ayoub Aucejo et je suis étudiante en droit et en sciences politiques, et donc je représente aujourd'hui le Groupe Jeunes Citoyens. On vous en parlera un peu après, je vais laisser mon camarade se présenter.

M. Saïf DJOULAH – Groupe citoyen Jeunes

Bonjour à tous et à toutes, je suis Saïf Djoulah, donc représentant du Groupe des jeunes dans le cadre du débat public du CERN. Je suis passionné par l'innovation, les nouvelles technologies et la transmission des connaissances. Donc à travers ce rôle, notre mission est de représenter les jeunes, de porter leurs idées et de favoriser leur application dans les projets scientifiques d'envergure internationale.

Mme Alice AYOUB AUCEJO – Groupe citoyen Jeunes

Le Groupe citoyen Jeune, c'est un groupe de 29 jeunes qui a été formé par la CNDP. On est composé de jeunes de tous milieux et de différents territoires - moi, personnellement, je viens du Rhône, donc pas du tout d'ici - qui travaillent, qui étudient. L'idée, c'est d'avoir une représentation de la jeunesse

de demain. Parce qu'on va aussi être les premiers impactés par un projet comme ça. Nous, on est la future génération, donc celle sur qui, sur le long terme, le projet va peser. Donc c'est pour ça qu'on nous a amenés à réfléchir sur le sujet et à devoir rédiger à la fin un rapport et un bilan sur nous, ce qu'on pense du projet, nos inquiétudes. Comme vous, on participe à certaines réunions. On s'est réunis tous ensemble le 30 mai pour lancer le Groupe citoyen. Et on a la chance dans deux jours de pouvoir visiter les locaux du CERN aussi. Donc on échange avec les équipes, avec aussi les organisations qui se sont formées pour s'interroger sur le projet. Donc voilà, nous, l'idée, c'est vraiment de nous questionner sur tout ce que ce projet peut avoir comme répercussions.

M. Saïf DJOULAH – Groupe citoyen Jeunes

Alors on va faire vite, parce qu'il nous reste 25 secondes. Donc pour nous, représenter ce groupe est une véritable responsabilité. Donc c'est aussi une occasion de montrer que les jeunes ont toute leur place dans les projets qui construisent le monde de demain. Ensemble, on veut inspirer, apprendre et contribuer à faire de la science vraiment un moteur d'innovation, de progrès, de coopération entre les peuples, en fait, tout en ayant conscience de l'impact écologique et sociologique. *[Bip sonore]* On vous remercie pour votre attention.

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

Bravo ! *[Applaudissements]* Le compte-rendu de la rencontre du groupe jeune est en ligne.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

Et je crois qu'il y aura une présentation particulière qui se fera à la fin du mois d'août au Forum de La Roche où vous aurez plus de temps pour développer l'ensemble de vos réflexions. Merci. Alors, pour finir ce temps d'introduction et présenter la globalité du projet, pour déjà poser les grandes lignes pour les personnes qui ne le connaîtraient pas, j'accueille Antoine Mayoux. On nous a alerté sur le fait qu'on voyait pas bien l'écran. Je ne sais pas si on peut faire grand-chose. On me fait non. La présentation sera mise en ligne immédiatement à la suite de la réunion, je pense. On me fait oui de la tête.

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

Et toutes nos excuses du coup.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

Antoine, je vous laisse la parole.

M. Antoine MAYOUX - CERN

Merci. Alors, bonsoir à toutes et à tous. Antoine Mayoux, je suis coordinateur de l'implémentation territoriale pour le projet FCC du CERN et j'ai pour ambition, en 4 minutes 50 désormais, d'introduire le projet, de sorte à ce qu'on entre tous dans cette soirée avec a minima la bonne compréhension de ce qu'est l'objet et du contexte dans lequel il s'inscrit, pour que l'échange soit le plus intéressant possible par la suite.

Pour débiter dans cette présentation, l'idée était de rappeler qu'avant d'être une infrastructure souterraine, c'est avant tout un programme de recherche scientifique que la machine sert, qui s'inscrit dans une continuité avec les accélérateurs actuels du CERN et qui est là pour éventuellement prendre le relais de ce qui se fait actuellement sur le site du CERN. L'objet est donc appelé le FCC-ee et il vise à observer de manière beaucoup plus précise que tout ce que les machines savent faire aujourd'hui les particules, donc l'infiniment petit, de sorte à aller questionner les théories existantes aujourd'hui et potentiellement même ouvrir vers de nouveaux champs de physique.

D'un point de vue calendrier, on sort tout juste l'année dernière d'une phase qui s'appelait l'étude de faisabilité, qui a été conclue par la remise d'un rapport en mars 2025. Ce rapport a notamment alimenté la Stratégie européenne pour la physique des particules, qui a elle rendu ses recommandations en ce début d'année, au printemps 2026, recommandations qui flèchent le FCC comme étant la machine derrière laquelle concentrer ses efforts pour l'avenir de la recherche en physique des particules au niveau international.

On entre désormais dans cette phase de participation du public, et c'est la raison pour laquelle on est là ce soir, qui s'inscrit dans le même temps que l'entrée du projet dans une phase dite d'avant-projet, donc on va continuer d'affiner et d'étudier le projet, mais également ses impacts. Ce qui est important de noter ici, c'est que finalement on est sur une phase de conception, très amont, avant toute notion de décision. Cette phase est là pour alimenter le premier taquet de décision, on va dire. C'est la décision du Conseil du CERN sur « aller de l'avant ou non » pour le FCC, qui devrait avoir lieu au plus tôt en 2028. Et si réponse positive, alors d'autres stades de décision auront lieu, et notamment je parle ici des autorisations réglementaires par lesquelles le projet devrait passer au niveau suisse et au niveau français. S'ensuivront des phases un peu plus tangibles de

construction, d'installation et de mise en service, si toutefois toutes ces phases d'autorisations étaient concluantes, avec une mise en service aujourd'hui prévue autour des années 2045, qui coïncide donc avec la fin d'activité du Grand Collisionneur de Hadrons, l'accélérateur actuel du CERN.

Quelques données très génériques sur l'infrastructure pour qu'on ait tous une bonne représentation de ce à quoi ça correspond. Vous voyez ici à l'image l'infrastructure souterraine, donc un tunnel d'une circonférence de 90,7 km. Vous voyez en haut de l'image ce qu'on appelle l'injecteur, donc c'est finalement ce qui produit les particules et ce qui les amène dans ce tunnel, là où elles sont accélérées. Et puis vous voyez différentes cavernes sur lesquelles on va pouvoir zoomer par la suite. Un petit temps d'arrêt sur la coupe du tunnel. On est sur un diamètre de 5,5 m intérieur et 6,5 m extérieur. Vous voyez que le volume est pleinement utilisé. On voit au centre en rouge l'accélérateur lui-même. Sur la droite, là où on voit un humain, on est plutôt sur des notions de circulation. Et puis tout le reste, c'est des services et des réseaux permettant de gérer la donnée et de faire le lien avec la surface.

Les cavernes dont je vous parlais tout à l'heure, on distingue ce qu'on appelle des sites scientifiques, donc qui sont particulièrement marqués par la caverne qui est en bleu, qui est une caverne d'expérience, qui abrite le détecteur. Donc c'est ici que se produisent les collisions et c'est ici qu'on analyse finalement les résultats de ces collisions. Elles sont adossées à des cavernes techniques qui elles ont pour but d'amener tout ce qui est énergie, fonctionnement, et surtout de desservir en termes d'accès les infrastructures souterraines. On a de l'autre côté le cas du site technique, donc là on n'a absolument pas d'expérience, on est simplement sur du fonctionnement et de la maintenance de l'infrastructure et de la connexion avec la surface. Ce que ça veut dire par conséquent en surface, c'est qu'on a 8 sites différents qui sont des liens entre ces cavernes que je viens de vous présenter et les emprises de surface. On a 2 sites sur le territoire de l'Ain, 5 sur le territoire de la Haute-Savoie et 1 sur le Canton de Genève, qui oscillent entre 4 et 8 hectares dans leur configuration définitive, c'est-à-dire pour la phase d'exploitation.

Quelques mots sur le développement du projet. Au stade de l'étude de faisabilité, on avait ce qu'on appelle un rapport de placement qui appliquait la doctrine « *Éviter, Réduire, Compenser* » sur la base de pré-diagnostics environnementaux. Mais le développement de ce scénario ne s'arrête pas là. [Bip sonore] Et finalement, cette doctrine, elle s'applique à toutes les phases de conception et elle continue de s'appliquer à travers les différentes études que j'ai voulu lister ici et qui seront notamment les sujets de débat ce soir. Donc différentes études sur les matériaux d'excavation, sur la conception de génie civil, les méthodes de creusement et leur adaptation, les investigations du sous-sol. On sait qu'il y a un gros besoin de connaissances sur ce qui se passe en sous-sol. Et plutôt en surface, les sujets d'architecture et d'insertion paysagère de potentiels sites de surface.

Tout ça sera adossé à des études environnementales. Et donc c'est vraiment l'idée d'avoir ce compromis entre la faisabilité technique, financière, la recherche d'une qualité d'un point de vue scientifique - donc la machine, elle est là avant tout pour servir une communauté internationale de recherche - et évidemment les impacts territoriaux et environnementaux. C'est pour ça qu'à ce stade, on est en cours de préparation du lancement de l'étude d'impact pour le projet, qui est prévue à ce jour pour mi-2027.

Ma dernière slide, les grands chiffres pour moi de la soirée, pour le génie civil. Le génie civil représente 40% du coût total du projet tel qu'il est projeté aujourd'hui. On parle d'un chantier d'une durée prévisionnelle de 8 ans. Et on parle, on l'a déjà dit ce soir, de 6,3 millions de mètres cubes de matériaux excavés. Donc inutile de préciser que c'est un chantier de taille significative, mais qui à notre sens apporte différents leviers. On est sur un temps long avec des moyens, donc on a la possibilité d'anticiper les impacts, d'être en coordination avec le territoire. On a la possibilité d'intégrer de la recherche et développement en phase de conception, et on a également la possibilité de créer des conditions d'émergence d'autres projets de territoire qui puissent être connexes avec le FCC. Et pour ce faire, les principaux moyens, c'est ce qu'on est en train de vivre ce soir, c'est le débat public, c'est potentiellement demain une concertation continue, c'est une coordination avec les autres grands chantiers du territoire, et tout ça soutenu par une gouvernance renforcée avec les États hôtes, la France, la Suisse et leurs territoires respectifs.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

Merci Antoine. Donc on a posé les grands sujets, les grands chiffres, dont certains qui vont être dépliés aujourd'hui. On commence la première table ronde qui est consacrée aux matériaux excavés et aux déchets inertes. Et du coup, j'appelle en tribune - pour autant qu'il y ait une tribune - les différents intervenants. Sébastien, tu peux ? Alors, Madame Ulrici, Monsieur Fontaine, donc Madame Ulrici du CERN, Monsieur Fontaine de l'association CO-CERNés, Agnès Cherrey du CETU, donc chacun nous dira qui il représente, Stéphanie Pépin de la CERC, Isabelle Carbonnier de la DREAL, Stéphane Buschaert et Noémie Dubrac du BRGM. Donc bienvenue à vous. Et avant de vous laisser la parole, je vais laisser faire une courte introduction pour vous expliquer un petit peu quelles questions on pose et quelle est la vocation de cette séquence en termes de sujets à explorer.

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

Oui, donc les questions qu'on a listées dans la diapositive juste avant, elles sont issues de vos questions, en réunion et sur la plateforme et sur des feuilles colorées, etc. Vous verrez de quoi je parle. En très grande synthèse - qui ne

reflète pas la richesse de vos contributions - on a demandé au CERN et aux intervenants de nous éclairer sur la nature des matériaux, de quoi on parle, il y a différents termes qui circulent, quelles sont leurs natures, donc quelles sont leurs pollutions éventuelles, quels volumes ? On a parlé des mètres cubes tout à l'heure. Il y a tout un paquet aussi sur finalement qu'est-ce qu'on connaît, qu'est-ce qu'on connaît pas ? Et ce qu'on connaît, comment on le connaît ? Qu'est-ce qui resterait à explorer, à mesurer ? Il y a toutes les questions autour de la collecte de ces matériaux et du transport. Quelles sont les options possibles ? Quelles sont les conséquences de ces options ? Où est-ce qu'on en est de l'étude de ces options ? Comment ça va avancer ? Si on les transporte, c'est qu'ils vont quelque part. Où iraient ces matériaux ? Est-ce qu'ils seraient stockés ? Comment ? Où ? Dans quelles conditions ? Est-ce qu'ils seraient valorisés ? Pour quoi faire ? À quelles conditions ? Comment ça va se passer ? Etc.

Et on a aussi vu des questions autour de : C'est quoi la situation actuelle ? Où en sont les stockages actuels ? Comment tout ça est planifié ? Donc comment ça fonctionne tout ça ? Et puis un autre paquet de questions autour des réglementations, des suivis, des contrôles de l'ensemble de ces dimensions-là. Donc qui s'en occupe ? Comment c'est mesuré ? Comment c'est suivi ? Qu'est-ce qui qu'est-ce qui se passe si c'est pas respecté ?

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

Merci Claire. Et pour explorer ces questionnements, je vais inviter le CERN à prendre une première parole pour présenter l'éclairage du projet sous ce prisme.

Mme Luisa ULRICI - CERN

Donc merci beaucoup, c'est très ambitieux de résumer tout ça en 6 minutes. Je vais essayer. Donc voilà. Je m'appelle Luisa Ulrici. Je suis chargée au CERN de trouver une solution pour la gestion des matériaux d'excavation pour cet accélérateur. Donc on parle ici, on l'a déjà cité, 6,3 millions de mètres cubes de matériaux in situ avant excavation, correspondant à peu près 14 millions de tonnes. Donc ce qu'il faut retenir, c'est que tous ces matériaux ne servent pas au même moment, au même endroit. Donc sur la droite, vous voyez le scénario de base qui a été développé pour l'étude de faisabilité. En rouge, les flèches vous indiquent la direction des tunneliers. Vu que les matériaux sortent par derrière, les flèches noires vous indiquent les 4 points des sites scientifiques sur lesquels on aura la sortie des, à peu près, 1,3 million de mètres cubes en moyenne sur une période de 8 ans. Donc à peu près 20 000 m³ par mois sur ces sites.

En vert, les sites techniques sur lesquels on n'excavera seulement les puits d'accès et les cavernes souterraines, donc beaucoup moins de matériaux. Quels types de matériaux on aura ? C'est de la molasse, Donc vous la voyez en brun dans les schémas en bas, du calcaire en beige et des dépôts alluvionnels supérieurs surfaciques en hachuré. Ces quantités de matériaux sont comparables aux autres projets actuels, donc les projets ferroviaires Lyon-Turin, Société du Grand Paris à Paris et autres aussi.

Donc comment la gestion des matériaux se fait ? Dès que pour ces matériaux on trouve des solutions de réemploi sur site, on va le faire. Mais dès que les matériaux sortent de l'emprise du projet, ils deviennent, pour la réglementation française, des déchets. Donc dans le Code de l'environnement, on a une hiérarchie de gestion des déchets qui prévoit la minimisation de ces déchets et après la préparation en plusieurs étapes de la réutilisation : recyclage, valorisation et élimination si on n'a pas d'autres possibilités.

Qu'est-ce qu'a fait le CERN jusqu'à maintenant ? Pendant la phase de faisabilité, on a évalué une stratégie de gestion d'usage des matériaux d'excavation. On a fait une compétition internationale pour la recherche de solutions innovantes pour la valorisation. Plus récemment, on a des investigations souterraines - vous les voyez cerclées en jaune - qui nous donnent la composition géochimique et minéralogique de ces matériaux, donc aussi des polluants. Si jamais, on pourra approfondir tout à l'heure. Les filières qui ont été envisagées jusqu'à maintenant sont des filières de valorisation en volume, ou qui se font au sein du projet et des filières comme les remblayages des carrières qui peuvent venir vraiment traiter ces matériaux d'excavation pas comme des déchets mais comme une ressource. D'autres valorisations sont plus innovantes, c'est les valorisations de matière et c'est vraiment sur la production de la matière, donc la production de ciment et la production de sols reconstitués. Le projet Open Skylab - on y reviendra tout à l'heure avec le BRGM dans leur introduction.

La molasse étant une roche très variable, avec des propriétés différentes, on n'aura pas seulement une solution mais on devra utiliser plusieurs solutions. Donc on a un objectif indicatif qui est aussi dans la réglementation française de 70% de valorisation, mais ce qu'on vise vraiment, c'est de minimiser la partie qui va en dépôt, donc en décharge. Et comment on fait ? On utilise des méthodes innovantes de caractérisation pour ramener ça vers une valorisation en volume. Et si on a des méthodes innovantes de valorisation, on les utilisera aussi. La valorisation se fait sur les territoires, et donc la valorisation est priorisée par rapport à la mise en décharge. En 2021-22, on a fait un inventaire de tous les possibles sites de valorisation. Ce travail sera refait en 2027 et les opérateurs de ces installations seront contactés.

Un mot sur les transports. Donc on vise de minimiser le transport par voie de camions. Donc on a pris contact avec les SNCF Rail et la SBB en Suisse pour - et vous voyez les lignes chemin de fer en rouge dans les schémas - où c'est possible, voir, explorer la possibilité d'utiliser les trains. Sinon, si on doit faire des transports par camion, on a lancé une étude de connexion par convoyeur à bandes, comme une espèce de tapis roulant, pour relier les sites de surface d'émergence de ces matériaux avec les aires de repos des autoroutes, pour minimiser les transports sur les routes locales et donc les nuisances pour les riverains. Donc tout ça, ça va s'inscrire dans un plan préliminaire de gestion des matériaux excavés [*Bip sonore*] qui sera effectué à l'horizon début 2028.

Qu'est-ce qui va se faire par le biais des partenaires industriels ? Une classification de ces matériaux, une identification des possibles pollutions, tout un inventaire des exutoires possibles avec leur géo logistique, les transports, et enfin l'étude des risques et les estimations des coûts. Pourquoi on parle de plan de gestion préliminaire ? Parce que d'autres reconnaissances surfaciques seront effectuées à partir de 2028, nous donnerons beaucoup plus d'informations car elles seront faites sur une cadence beaucoup plus dense et donc on pourra...

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

Je vais vous demander de conclure, c'était la fin, on n'a pas les slides sous les yeux, donc OK, merci beaucoup. Donc on va alors apporter des éclairages d'intervenants externes au CERN et pour commencer la parole est à Rémi Fontaine, membre du collectif CO-Cernés. Rémi, votre micro, je crois qu'il faut que vous l'enclenchiez.

M. Rémi FONTAINE – CO-Cernés

Merci. Bonsoir Messieurs dames. Monsieur Javogues a déjà fait une présentation assez générale avec des chiffres intéressants que je ne connaissais pas, puis la précédente personne qui gère la valorisation des remblais sur ces sites. Moi j'ai des questions un peu précises : environ 30% du tunnel se trouve sur le territoire suisse, mais seulement 2% sont extraits sur le site de Presinge. Ceci veut dire que 22% seront extraits sur Ferney-Voltaire + 2% sur Prévessin, parce qu'on vient de découvrir qu'il y a un nouveau tunnel de 5 km pour le LINAC, et un autre 20% sur Nangy. Donc la question, c'est : Comment gérer le trafic urbain et quelle est la destination finale des déblais suisses qui seront extraits du sous-sol sur France ?

Ensuite, le statut un peu des ISDI. Donc Les ISDI, ce sont des installations de stockage de déchets inertes gérées par la DREAL au niveau du département. Le Pays de Gex ne possède pas d'ISDI suffisante. Tout est saturé.

C'est une pénurie volontaire en partie orchestrée par la communauté d'agglomération du Pays de Gex. Pour la Haute-Savoie, c'est encore pire, parce que la Suisse exporte un pourcentage assez élevé de ses remblais sur son territoire. C'est assez surprenant. Nous, dans le pays de Gex, on s'est débarrassés des remblais suisses il y a environ 30 ans.

Ensuite, les inventaires des sites et volumes disponibles. Nous voulons voir ce document puisque d'après vos documents, ces informations sont déjà disponibles. L'autre problème est le pourquoi personne ne veut de ISDI proche de chez lui, c'est qu'il y a aussi beaucoup de remblais sur des sites illégaux. Ces sites illégaux, il y en a énormément. Ils ne dépendent pas de l'Administration parce qu'ils sont illégaux. Ils dépendent de l'autorité des maires.

Ensuite, autre sujet : surface de stockage nécessaire. Le LHC, c'est 1 million de mètres cubes environ sur 20 hectares à Prévessin. Le FCC, c'est 6,3 millions de mètres cubes. Donc quelles seront les surfaces qui seront imperméabilisées, comme c'est le cas à Prévessin, donc les précautions et le suivi de ces sites : drainage, bassin de rétention, etc. Quand on va sur le site de Prévessin, on s'aperçoit que le drainage ne fonctionne pas correctement parce qu'il n'y a pas de dénivellation. Il y a une forêt là, toute proche sur la route, qui rejoint le site de Prévessin depuis Meyrin. On a environ 3-4000 m² d'une forêt, les arbres sont morts, voilà. Donc on a un autre un autre site environnemental, le problème c'est que ces sites, ces montagnes de remblais deviennent imperméables, elles sont imperméables, donc on n'en parle pas. Donc il y a un problème de crues subites, de matières en suspension, etc.

Ensuite j'ai une question sur la nature minéralogique des gravats. Je ne me fais pas trop de soucis pour les hydrocarbures parce qu'on sait faire – la lumière ultraviolette - mais c'est le premier tri qui se fait dans le tunnel ou à la sortie du tunnel. Donc la deuxième question, c'est : en ce qui concerne les métaux lourds, quand les métaux lourds dépassent les concentrations légales pour certains types de ISDI, et en tenant compte des normes qui sont différentes en Suisse et en France. Donc comment fait-on ce tri sur les métaux lourds qui dépassent - je pensais au chrome, j'ai oublié le deuxième.

Donc voilà. Il me reste une minute. Valorisation de la molasse. J'ai juste 2 remarques à faire. Quels sont les coûts associés avec toutes ces valorisations qui se passent à Cessy ? Ensuite, quelles sont les consommations d'eau que vous utilisez pour les différents sites ? Et puis j'ai une petite remarque : si quel que soit le mélange additionnel apporté aux argiles ne change pas la composition moléculaire des argiles, les argiles resteront des argiles. Et j'ai une autre remarque aussi, avec mon humour un peu spécial : demandez aux agriculteurs de Haute-Savoie. Ils travaillent sur la molasse depuis des générations. Ils ont peut-être un savoir-faire à partager. Donc je me demandais si vous l'aviez fait.

Ensuite, c'est des enjeux économiques. 8 ans de travaux pour sortir tout ça, c'est beaucoup d'argent. Je crois que la somme est entre 500 et 800 millions d'euros ou de francs suisses. Donc comment on se partage le gâteau entre les entreprises locales, les grands groupes et la sous-traitance ? Ensuite, quelles sont les positions des élus vis-à-vis du CERN : la DREAL, le rôle de l'Administration, proactive, passive, facilitateur de projet ou pas, financement illimité du CERN dans un contexte de concurrence locale, et puis la nécessité de réviser les PLU. *[Bip sonore]* Merci beaucoup. *[Applaudissements]*

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

Eh bien, félicitations pour la gestion du temps. Du coup, la parole est maintenant, excusez-moi, que je ne me trompe pas, madame Cherrey, donc qui est, voilà, pardon...

Mme Agnès CHERREY - CETU

Bonjour à tous.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

Je vous laisse vous présenter, du CETU.

Mme Agnès CHERREY - CETU

Bonjour à tous, donc Agnès Cherrey du CETU, Centre d'études des tunnels. Je suis chargée d'études et de recherche en gestion des matériaux excavés. Nos missions au CETU, donc c'est un service technique central de l'État, on est appui technique au service de l'État. On établit des doctrines, des guides méthodologiques, et notre mission ici du CETU, c'est l'écoconception et l'économie circulaire. On anime les réseaux, on fait des formations, on est conseil et expertise, et on travaille aussi dans la recherche, avec le livrable que l'on a réalisé avec d'autres partenaires de recherche dans le cadre d'un projet européen pour le FCC.

Donc au niveau des enjeux majeurs des travaux souterrains - c'est la gestion des matériaux excavés et la préservation des ressources naturelles - je vous ai fait un petit inventaire de tous les projets souterrains qui étaient actuels en France. On a le Grand Paris Express avec 23,5 millions de mètres cubes. Toulouse, le métro de Toulouse, donc un transport guidé également, avec 1,4 million de mètres cubes. LNPCA, donc c'est la ligne nouvelle Provence-Côte d'Azur, donc c'est une ligne ferroviaire avec 2 millions de mètres cubes. La liaison ferroviaire Lyon-Turin avec le tunnel de base, c'est 18 millions de mètres

cubes, et après il y aura la section française, c'est 19 millions de mètres cubes. Et on a aussi Cigéo, donc c'est un stockage profond géologique avec 2,8 millions de mètres cubes. Donc le CERN arrive dans ces grands ouvrages souterrains. On a beaucoup d'ouvrages souterrains actuellement en France qui se passent, avec aussi également le canal Seine-Nord-Europe. Alors lui, 75 millions de mètres cubes de déblais attendus.

Voilà, donc nous, notre rôle, c'est d'aider à mettre en œuvre les bonnes pratiques. On édicte des guides. Le CETU a édicté un guide sur les matériaux géologiques naturels excavés, rôle des acteurs, qui est disponible sur internet. Et après, on est dans les associations, donc l'Association française des travaux souterrains. C'est la recommandation du GT35.

Et au niveau international, on a également d'autres recommandations qui existent. Toutes ces bonnes pratiques portent sur les évolutions réglementaires, des REX, la caractérisation des matériaux excavés, les usages, les techniques de traitement et tout ce qui est logistique et traitement des matériaux excavés.

Toutes ces démarches, elles sont anticipées en amont, et puis également de trouver des usages courants ou aller vers des usages innovants. Donc en usage innovant, on a des briques, ciment, granulats, fabrication d'éco-matériaux, substituts aux terres végétales, usage industriel dans différents secteurs : les travaux publics, industrie et projets d'aménagement. Et en fait, on a une priorité dans l'ordre de gestion des matériaux. Donc la première priorité est de réemployer sur le site du chantier pour réaliser l'ouvrage souterrain, ou les infrastructures de surface, puis de valoriser les terres excavées hors de chantier en substitution à une ressource primaire pour les besoins du territoire. Donc il faut mener une étude pour évaluer les besoins du territoire.

Et enfin, pour le remblayage des carrières. Et puis on peut aussi mettre en dépôt sur le site du chantier, ça permet aussi d'éviter les camions sur les routes. Et enfin, en dernier recours, élimination des matériaux en ISDI, en centre de stockage. Et bien voilà.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

Merci beaucoup. [Applaudissements] On poursuit ces prises de parole avec Stéphanie Pépin, donc vous êtes adjointe à la directrice de la CERC. Alors vous allez nous expliquer ce qu'est la CERC.

Mme Stéphanie PÉPIN - CERC Auvergne-Rhône-Alpes

Oui, merci, bonjour. Donc la CERC, nous on est l'observatoire régional de la filière Construction, donc notre métier c'est de produire des outils d'aide à la

décision pour les acteurs de la filière. Et là l'idée c'était de nous faire prendre déjà un petit peu de hauteur sur finalement tout ce qui est la gestion des déchets en région. Auvergne-Rhône-Alpes c'est 18 millions de tonnes, un peu plus de 18 millions de tonnes de déchets et matériaux qui sortent des chantiers, donc bâtiments et travaux publics. Dans ces 18 millions de tonnes on va avoir des déchets inertes qui vont nous intéresser un peu plus aujourd'hui, mais aussi des matériaux du bâtiment : du plâtre, des fenêtres, voilà, tout ce qu'on peut imaginer.

Sur ces 18 millions de tonnes, 17,6 sont traitées par les installations de la région, et donc 92% de ce volume est constitué d'inertes, les matériaux qui nous intéressent ce soir, ce qui nous fait 16 millions de tonnes, un peu plus de 16 millions de tonnes. À l'heure actuelle, en région, la filière est plutôt bien structurée et parvient à recycler, réutiliser ou valoriser en remblaiement de carrières 89% de ce qui est accueilli sur les sites. Donc c'est des taux qui sont plutôt intéressants et plutôt bons sur la région. Grâce à quoi ? Grâce à ce qu'on peut qualifier d'un maillage solide finalement de 723 sites qui sont présents un peu partout sur la région pour finalement accueillir ces matériaux. Donc 723 sites, dont 600 qui accueillent des inertes, ce qui nous fait à peu près 8,6 sites pour 1000 km².

Faut savoir que sur l'Ain et la Haute-Savoie - donc les deux territoires qui nous intéressent un peu plus aujourd'hui - l'Ain c'est 51 sites avec une densité de 8,9 sites pour 1 000 km², qui accueillent chaque année 1,7 million de tonnes d'inertes. En Haute-Savoie, 88 sites qui représentent 20,1 sites pour 1000 km², donc une densité un peu plus importante, mais qui s'explique par la géographie du territoire. On a besoin d'avoir une densification plus importante pour éviter les kilomètres. Clairement, une distance de 30 km en Haute-Savoie, elle ne vous permet pas d'aller aussi loin qu'une distance de 30 km dans la plaine. Et donc ça nous fait 1,9 million de tonnes de matériaux, enfin d'inertes, qui sont accueillis par ces sites.

Si on zoome un peu plus cette fois sur - alors on a travaillé sur les 5 SCoT qui, on va dire, sont touchés - donc en France en tout cas - qui sont touchés par le CERN, enfin par le futur collisionneur. Et donc pour les citer, on va avoir le SCoT Usses et Rhône, Genevois-Français, du Bassin Annécien, le Pays Rochois et Cœur du Faucigny. Sur ces 5 SCoT, c'est 62 installations qui sont actuellement présentes et qui accueillent à l'heure actuelle les déchets des entreprises et des chantiers. Ces sites, ils accueillent 1,5 million de tonnes d'inertes chaque année, dont du coup 84 sont - on reprend nos termes - réutilisés, recyclés ou valorisés en remblaiement de carrières. C'est des taux qui sont plutôt intéressants sur le territoire. Petite précision alors quand même sur ces chiffres qui sont hors chantier du Lyon-Turin, l'idée ici c'est d'avoir finalement des chiffres de la gestion courante des déchets sur une année donnée.

Et pour se mettre en regard de la volumétrie des matériaux qui sont attendus sur le futur chantier - donc dans les dossiers du FCC - on parle donc de 6,3 millions de mètres cubes excavés, ce qui nous fait du coup les 14,7 millions de tonnes qu'on voit depuis le début de la présentation. Sur 5 ans, en moyenne, ça nous fait 2,9 millions de tonnes par an. Pour mémoire - si je peux revenir 2 secondes en arrière, ça marche pas - on était à 1,5 million de tonnes déjà accueillies sur les installations du territoire, enfin des 5 SCoT du territoire. Donc c'est 2,9 millions de tonnes chaque année à accueillir en plus de ces 1,5 million de tonnes. Le chantier du FCC, il sera là, mais finalement les chantiers courants seront également présents.

Et donc en effet, le territoire dispose d'outils et de savoir-faire. Ça, le territoire est plutôt bon avec 84% de déchets qui sont réutilisés, recyclés, valorisés. Mais du coup, on est là sur un flux exceptionnel.

Et donc ce que vous disiez tout à l'heure, c'est une gestion des matériaux qui devient finalement une organisation industrielle à part entière à dédier au projet.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

Merci beaucoup pour cet éclairage. [Applaudissements] Alors, je vais passer la parole à Madame Carbonnier de la DREAL.

Mme Isabelle CARBONNIER – DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Bonjour, je suis Isabelle Carbonnier, donc je suis en charge d'un pôle qui s'occupe des matériaux au niveau de l'unité interdépartementale des deux Savoie de la DREAL. Donc en ce sens, dans ma cellule, on s'occupe des deux départements Savoie et Haute-Savoie. Je vais vous parler de réglementation concernant les matériaux d'excavation. Donc je vais vous dire des choses que vous avez déjà entendues, mais je voulais revenir déjà sur les responsabilités en termes de gestion de terres excavées. Il faut savoir que dès lors que les terres excavées vont sortir du site, elles vont devenir des déchets et elles vont acquérir le statut de déchets, sauf si elles sont employées sur le site même de leur extraction. Donc en ce sens, la réglementation est très cadrée, très rigoureuse. Elle définit notamment toute la chaîne de responsabilité, du producteur des déchets au détenteur des déchets, en passant par le transporteur. Donc en ce sens, les déchets sont... enfin la responsabilité est vraiment partagée sur ces sujets.

Je vais vous redire deux mots sur la hiérarchie des modes de traitement, mais ça a déjà été dit, donc je vais passer assez vite. Donc les matériaux, les déblais excavés qui sont utilisés sur le site gardent le statut de matériaux. En revanche, dès lors qu'ils sortent du site, ils ont le statut de déchets, et donc ils

sont obligés au titre du Code de l'environnement - donc c'est une obligation réglementaire - de respecter la hiérarchie des modes de traitement. Donc en premier la réutilisation, ensuite le recyclage, ensuite la valorisation matière, et enfin en tout dernier lieu l'élimination.

Là je vous ai mis un exemple de valorisation sous contrôle DREAL, c'est par exemple du remblayage de carrières alluvionnaires à sec. Donc on aboutit à un réaménagement où on ne voit plus l'exploitation. Un deuxième exemple également de valorisation sur une carrière de roche massive à différentes périodes. Je passe assez vite parce que c'est que des images. Des exemples également de valorisation qui là ne sont pas sous contrôle DREAL et qui sont sous contrôle DDT-Mer, puisque ce sont des aménagements au titre du Code de l'urbanisme. C'est par exemple du remblaiement de tranchées lors de travaux, lors d'enfouissement de canalisations.

Donc ce qui est important, toujours sur la notion d'obligation, parmi les obligations - il y en a plein au titre des déchets dans le Code de l'environnement - mais il y en a une qui est importante, c'est la traçabilité des déchets. Donc tous les producteurs, transporteurs, installations qui traitent les déchets ou valorisent les déchets sont soumis à une obligation de remplir un registre numérique en ligne sur une base nationale qui s'appelle *Trackdéchets* et qui est contrôlable par l'Administration. Bon, je vous passe tout le contenu des éléments et des demandes qui sont à saisir dans ce logiciel, dans cette base de données, mais sachez que le suivi est très fin et qu'on peut retrouver ainsi, enfin tracer, c'est le cas de le dire, les déchets et leurs circuits.

En synthèse, pour les terres excavées inertes - je parle bien d'inertes parce qu'au cas où il y aurait des matériaux qui ne seraient pas inertes, et ça c'est dans des échantillonnages, dans des analyses qui seront faites, enfin qui sont faites en amont - on a possiblement de la valorisation en carrière, donc ce sont des installations classées pour la protection de l'environnement sous police du préfet, envers des aménagements qui sont sous procédure d'urbanisme - et je rappelle bien ici qu'un aménagement doit avoir une utilité, c'est-à-dire qu'on ne va pas créer des aménagements pour mettre des matériaux. On met des matériaux sur un aménagement si on en a besoin dans l'aménagement.

Et enfin, le dernier stade. Quand on n'a pas trouvé de solution de recyclage, de valorisation, on stocke les matériaux, s'ils sont inertes toujours, en installation de stockage de déchets inertes, qui sont également des installations classées pour la protection de l'environnement. *[Bip sonore]* Je voulais vous dire deux mots sur le transfert transfrontalier de déchets, donc ils sont régis par la Convention de Bâle. Donc effectivement, les objectifs premiers, c'est de réduire au minimum la production de déchets. Deuxièmement, de réduire aussi les mouvements transfrontaliers. Il y a 2

procédures : une procédure simple d'information, si les déchets sont sur une liste verte et uniquement s'ils sont destinés à valorisation. Les matériaux inertes sont sur liste verte, ils ne peuvent pas être éliminés en France, ils peuvent être valorisés sur information. En ce qui concerne tous les autres types de déchets, c'est une procédure plus lourde de notification et d'autorisation des autorités compétentes. Pour la France, l'autorité compétente, c'est le Pôle national pour les transferts transfrontaliers des déchets.

Donc pour un dossier comme celui du CERN - qui est un dossier quand même important avec une problématique centrale de gestion des matériaux excavés - sera exigée effectivement une démarche d'anticipation dans la gestion des déblais, en termes de volume, en termes de qualité et en termes de réduction au minimum des impacts de tout ordre, que ce soit bruit, environnement, eau, impact sur la santé, voilà. Exigence également de traçabilité jusqu'aux exutoires finaux, recours à des modes de transport alternatifs à la route, et objectif de valorisation à 70 %, qui est un objectif fixé par les politiques publiques.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

Merci. Peut-être juste une toute petite question : déchets inertes, la définition ?

Mme Isabelle CARBONNIER – DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Alors, il y a un arrêté ministériel qui... C'est un déchet qui, en gros, ne se modifie pas dans le temps, qui reste complètement stable. Il y a une liste fermée dans un arrêté ministériel. Et si un déchet doit être qualifié d'inerte, ensuite, il y a aussi possibilité de le qualifier d'inerte sur la base de toute une série d'analyses qui sont assez denses et précises dans cet arrêté ministériel. Donc il y a une liste ouverte, une liste positive, et une liste sur analyse.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

Merci. On pourra creuser certains points en fonction du public. Merci. Et derniers intervenants, au pluriel, le BRGM. Je vous laisse vous présenter.

M. Stéphane BUSCHAERT - BRGM

Oui, bonsoir à tous. Donc je suis Stéphane Buschaert, je suis Directeur régional Auvergne-Rhône-Alpes, et on n'a pas d'éléments à vous présenter, en visuel en tout cas. Et je suis accompagné de Noémie Dubrac, qui est experte

en sites et sols pollués et notamment sur la gestion des terres excavées. Donc le BRGM, nous sommes comme le CETU également un établissement public français de référence dans les applications des sciences de la terre pour gérer les ressources et les risques du sous-sol. Donc nous sommes des géologues, nous sommes connus pour notre métier de géologues, nous sommes peut-être moins connus pour nos approches innovantes autour de la reconversion des roches et des matériaux excavés, en sol.

En fait, on a beaucoup parlé ici depuis tout à l'heure de déchets. Il y a des objectifs de limiter, je dirais, c'est la mise en installation classée. Et nous, on développe notamment avec le CERN, on a une collaboration R&D autour du projet *Open Sky Laboratory*. On a pu voir quelques images - je pense qu'il sera difficile de revenir en arrière - mais on avait vu tout à l'heure quelques images un peu vertes de parcelles où poussent un certain nombre de végétaux sur des sols qui ont été refunctionalisés par nos équipes. En fait, depuis 2024, on mène ce projet *Open Sky Laboratory* pour étudier des solutions de valorisation de ces terres excavées issues du creusement. Donc l'idée, c'est d'améliorer la composition des sols reconstruits, reconstruire une structure physique qui ressemble à celle du sol. Tout à l'heure, monsieur Javogues nous a dit : mettre de la molasse comme ça sur une parcelle agricole, ça ne fonctionne pas. C'est certain, ça ne fonctionne pas. Nous, notre idée, c'est de proposer des choses qui fonctionnent. Justement, ça, c'est de l'innovation, on travaille là-dessus depuis 10 ans. On arrive à refunctionaliser des terres excavées, en sol.

Donc tout ça, on n'en est qu'au début. Ça court depuis 2024 et on vise à le mener dans la durée avec le CERN. L'idée, c'est d'étudier comment tout ça évolue dans le temps et confirme la potentialité de réutiliser ces terres excavées, en sol. Je vais laisser Noémie également parler des aspects réglementaires. Dans ce projet qu'on a avec le CERN, on a aussi regardé le volet réglementaire pour la réutilisation des terres excavées.

Mme Noémie DUBRAC - BRGM

Oui, merci. Du coup, nous, on est intervenus pour aider le CERN à décrypter un petit peu la réglementation française, faire un petit peu un appui, expliquer un peu quel est le rôle du maître d'ouvrage, quelles sont ses responsabilités. On en a déjà parlé un petit peu, mais j'insisterai vraiment sur l'utilité de la valorisation. Donc on a bien parlé qu'il faut mettre en place des besoins, il faut connaître les besoins du territoire, et on ne pourra pas valoriser si c'est juste apporter des terres, même si elles sont intéressantes. Ce qu'il faut, c'est qu'il y a un besoin sur le territoire et donc, établir une cartographie des besoins, je crois que c'est déjà ce qui est prévu au niveau du CERN.

J'insisterai aussi sur le côté caractérisation. C'est super important de bien connaître les terres, bien connaître leur composition chimique. Et alors, on a parlé tout à l'heure de pollution. Alors moi, je mettrais un petit bémol parce que pour moi, c'est pas de la pollution parce que c'est d'origine naturelle, c'est pas d'origine humaine. Dans notre jargon « sites et sols pollués », pour nous, de la pollution, c'est ce qui est apporté par l'homme. Là, c'est d'origine humaine. Alors ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas de risque une fois que ce sera remonté à la surface. Par contre, il faut connaître justement ces risques, et c'est notamment ce qu'on fait dans les différents essais qu'on a pour le CERN. On va faire notamment des essais de vieillissement à long terme pour voir l'impact de la ressource, une fois que l'eau passe au travers de notre sol qui pourrait être reconstruit, est-ce que ça pourrait relarguer des éléments, par exemple comme le chrome ou le nickel, qui sont en teneur assez importante ? On va regarder s'ils pourraient se retrouver ou pas dans l'eau. Et ça, on ne développera pas, on ne mettra pas, on ne préconisera pas des solutions si on voit qu'il y a des relargages.

Et puis le dernier point, j'insiste aussi, c'est la traçabilité. C'est très important de bien tracer [*Bip sonore*] où vont les terres et à quel endroit elles vont.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

Merci beaucoup. [*Applaudissements*] Alors, pour cette première séquence d'intervenants, on a entendu autour de ces questions du devenir des matériaux beaucoup de chiffres, beaucoup de graphiques, beaucoup de cartes, des statistiques, des grands principes. Et en même temps, on a aussi entendu des choses très concrètes pour des élus du territoire, pour des habitants, autour de surfaces, de volume, de camions, de déversement. On va entamer maintenant une séquence - et Claire, je vais te laisser la conduire - une séquence de discussions avec vous, le public, en espérant, pour ma part en tant que membre de l'équipe du débat, d'arriver à faire dialoguer en fait ce monde des chiffres qui peut être assez abstrait peut-être, et la réalité aussi que chacun peut rencontrer sur son territoire, ou des craintes très concrètes ou, voilà, du très concret de terrain.

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

Donc on vous propose, si vous le souhaitez, vous pouvez toujours noter des choses sur vos bistrots qui sont vos prochaines questions, vous craignez d'oublier, ou voilà, n'hésitez vraiment pas à l'utiliser. On va fonctionner en séries de 3 questions, donc on va prendre 3 questions, si vous pouvez les adresser, c'est encore mieux, comme ça vous aurez les réponses les plus concises possibles. On reprendra une série de 3 questions issues peut-être du *chat* - je crois qu'il y a beaucoup de questions - et on reprendra 3 questions

dans la salle. Enfin voilà, jusqu'à ce que peut-être que vous soyez pas épuisé.es. On n'aura pas fait le tour, mais on aura au moins 30 minutes d'échanges. Donc n'hésitez pas, question, avis, réaction, n'importe.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

Et pour peut-être compléter, vous avez à qui adresser les questions : les intervenants. Et il y a également des personnes qu'on appelle des personnes ressources, dans la salle. Il y a TELT, donc l'entreprise qui conduit le projet de tunnel Lyon-Turin. Il y a le BTP 74 qui est la fédération des entreprises du BTP sur la Haute-Savoie. FNE aussi de la Haute-Savoie qui est présente, qui doit être présente, j'ai pas vu la personne. Et l'UNICEM donc qui est la fédération des carriers d'Auvergne-Rhône-Alpes. Donc voilà, il y a tous ces intervenants et je vous invite à dialoguer entre vous.

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

Merci Nicolas. Levez bien haut la main si vous voulez prendre la parole, il y a des micros à disposition. Et ensuite, Monsieur devant aussi.

M. Yves BESSON - Participant

Yves Besson, donc moi je suis agriculteur à Nangy et je suis membre de la Chambre d'agriculture. Donc je voulais juste dire un mot sur l'agriculture avant de poser mes questions, parce que ceux qui vont être le plus impactés dans l'affaire, vous l'avez bien compris, ça va être le monde agricole. On est déjà fortement impactés par l'urbanisation, ce coup-ci on va être encore impactés par des terres qui vont arriver chez nous comme d'habitude. Sébastien Javogues l'a très bien expliqué, même si la petite musique que j'ai entendue à la fin : *Open SkyLab* c'est magique, on va faire pousser des trucs géniaux... nous on le vit au quotidien toute l'année, Les dépôts de matériaux finissent dans les terres agricoles. Moi je l'ai vécu parce que je suis pas propriétaire de mes parcelles et mes propriétaires ont remblayé mes parcelles. Ça fait 15 ans qu'il n'y pousse rien.

Et moi je vais vous prendre un exemple, je ne connais pas *Open SkyLab*, en tout cas moi, à tous dans la salle, je vous donne un pot de grès, c'est du grès, rien ne pousse dans le grès. Si j'y mets 40 cm de terreau, un petit peu de fumier, de l'engrais et un plant de tomate, tout le monde va faire pousser la tomate. Faudra l'arroser, mais surtout, il faudra recommencer l'année d'après. Mais vous n'avez toujours rien fait pousser dans le grès, vous avez fait pousser dans de la vraie terre. Et ça, c'est important de le dire aussi.

Ce que je voulais dire aussi, c'est que le CERN, nous, on n'est pas ni pour à la Chambre d'agriculture ni contre, mais ça va impacter fortement le foncier agricole. Et on parle alors du foncier agricole qui va être impacté par différents sites, mais aussi tout ce qui va être induit : la phase chantier, tous les dépôts qui vont être stockés, c'est 8 ans le chantier, quand on stocke des matériaux dans un champ pendant 8 ans, il faut à peu près 70 ans pour que la nature reprenne le dessus et que le sol revienne à la normale. Quid des questions ? Alors peut-être que vous me contredirez et puis j'ai entendu des exemples de tunnels qu'on fait un peu partout - je vous rappelle que le département de la Haute-Savoie il est un peu spécifique, très urbanisé - donc aller faire des trous dans la Maurienne ça gêne sûrement un peu moins de gens que de faire des trous à Nangy où il y a déjà des baraques partout et des routes partout.

La dernière chose que vous avez dite aussi, c'est que vous avez cité certaines communautés de communes. Moi, il me semble que, moi je fais pas mal de vélo, je vais souvent en Suisse, je vois plein de trous depuis 20 ans en Suisse qui sont pas bouchés. Vous n'avez pas parlé des carrières suisses. Et je pense qu'il faudra quand même que les Suisses, ils en prennent un peu parce qu'il y a un site sur l'anneau et nous, on se tape tout le reste. Donc moi, j'ai rien contre les Suisses. Ils nous font travailler, tout va bien. L'économie locale est certainement en avance sur certains départements grâce à la Suisse. Mais ce qu'il y a, c'est qu'on va pas prendre, excusez-moi, toute la merde. Il faudra qu'ils s'en tapent un petit peu, parce que les trous en Suisse, ça fait longtemps qu'on les bouche pas. Il faudra aussi qu'ils en prennent pour leur part. *[Applaudissements]*

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

Merci. Il y avait une question devant aussi, de Monsieur qui lève la main depuis tout à l'heure. Si vous pouvez vous présenter.

M. Pieter WESTRA - Participant

Bonjour. Je ne suis pas suisse, je suis néerlandais. J'habite en Haute-Savoie. Pieter Westra. C'est une question pour la dame de la DREAL. Vous avez parlé beaucoup des obligations. Alors si toutes ces obligations sont respectées, il me semble qu'il n'y a pas de problème du tout. Alors ma question est d'abord : Qui contrôle si les obligations sont respectées ? Et qu'est-ce qui se passe, quelle est la sanction si les obligations ne sont pas respectées ?

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

Merci. Et une troisième question. Ah, une dame. Et ensuite, dans la prochaine série, il y aura le monsieur qui a levé la main.

Mme Elisabeth CHARMOT - Participante

Alors moi, je voudrais répondre au monsieur qui est juste devant moi. Élisabeth Charmot, Thonon-les-Bains. Il se trouve que je connais bien Morzine et je peux vous dire qu'à Morzine, il y a plein de déchets, de dépôts de déchets, inertes ou pas, on sait pas. Il y a des bouts de lavabo, des trucs comme ça. On remet de la terre, effectivement, après, il n'y a rien qui pousse. On écrit des lettres et des lettres à la DREAL et ils sont aux abonnés absents.

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

Qui «on» du coup ?

Mme Elisabeth CHARMOT - Participante

Les propriétaires, les riverains.

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

D'accord.

Mme Elisabeth CHARMOT - Participante

Moi, en l'occurrence.

M. Rémi FONTAINE - CO-Cernés

Excusez-moi, je peux répondre à Madame Charmot ?

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

Alors, Monsieur Fontaine, juste, il y a eu une série de questions. Donc effectivement, une question adressée à la DREAL. Vous souhaitez prendre la parole. Qui d'autre parmi vous a des éléments de réponse aux 3 questions ? Tout le monde ? OK. Alors, il y avait peut-être les remarques et questions autour des déchets sur les terrains des agriculteurs, la durée de la remise, enfin les délais nécessaires pour leur remise en état ? Il y avait donc un sujet autour de ça. Et dans quelle mesure il y aura une équité entre Suisse et France notamment ? Donc voilà, déjà.

Mme Isabelle CARBONNIER – DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Oui, sur la partie contrôle, donc la DREAL instruit d'une part les dossiers d'installation classés pour la protection de l'environnement, d'autre part effectue les contrôles, les contrôles sur le terrain. Donc il y a des inspections qui sont conduites régulièrement sur les sites. Et quand il y a des signalements et des plaintes, on s'efforce de les régler. Après, il y a aussi des dépôts qui ne relèvent pas de la police des installations classées, qui relèvent de la police du maire. Et donc voilà, on n'est pas sur tous les dépôts de déchets, on ne peut pas.

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

Vous pouvez expliquer du coup la distinction ? Qu'est-ce que la police du maire couvre ?

Mme Isabelle CARBONNIER – DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

La police des installations classées intervient quand on a une installation classée pour la protection de l'environnement. Donc ce sont des installations qui sont classées par rubrique et ce sont en général des installations qui ont une ampleur d'exploitation, si je peux m'exprimer comme ça. Mais un dépôt de déchets, par exemple, s'il fait moins de 5000 m³, c'est la police du maire.

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

Question de taille. Monsieur Fontaine, vous vouliez compléter.

M. Rémi FONTAINE - CO-Cernés

Oui, je peux peut-être compléter parce que je connais des cas particuliers dans le Pays de Gex. En général, quand on a une surface supérieure à 5 000 m² et 2 mètres d'épaisseur, donc ça fait 10 000 m³, là il y a une obligation de déclaration à la DREAL avec tout le processus administratif... C'est moi ? Quand c'est plus ?

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

Alors oui, vous n'avez pas les mêmes chiffres je crois, pas les mêmes références.

Mme Isabelle CARBONNIER – DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

En fait, il y a deux réglementations qui se juxtaposent. Il y a la réglementation aménagement au titre du Code de l'urbanisme qui avait différents seuils, donc c'est 2 mètres et 500 m² je crois, et ensuite il y a une réglementation ICPE qui relève de la police du préfet DREAL. Il y a une espèce de continuité un peu, mais c'est deux réglementations différentes.

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

C'est pas simple tout ça. Alors, Monsieur Viallet voulait préciser la réponse, vous avez des références encore différentes ?

M. Stéphane VIALLET – Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes

Non, non, c'est simplement pour faire en sorte de préciser les choses. Alors effectivement, les choses sont un peu compliquées.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

Peut-être juste vous présenter, si vous permettez.

M. Stéphane VIALLET – Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes

Oui, pardon, excusez-moi. Donc Stéphane Viallet, moi je travaille à la préfecture de région. Et j'aurai l'occasion de le redire tout à l'heure parce que je souhaiterais aussi faire quelques petites précisions par rapport à ce qui a été dit. Ce que vous évoquez en fait, Monsieur Fontaine, c'est en fait il y a une réglementation stricte au titre des ICPE, des installations classées, comme le disait ma collègue, c'est à partir d'un certain volume, on considère que l'activité revêt un caractère industriel ou d'activité et donc elle fait partie d'une... elle est soumise à une réglementation qui est la réglementation des installations classées. Mais à partir du moment où tout un chacun fait des affouillements et des exhaussements de plus de 2 mètres sur certaines surfaces, il est soumis à certains types d'autorisations qui sont des autorisations qui sont assez simples, de déclaration, autrement dit permis d'aménager. Voilà, donc c'est une réglementation d'urbanisme dès que vous manipulez de la terre, mais le cas qu'évoquait ma collègue, c'est plutôt des installations qui revêtent, qui ont la finalité de stocker des terres, notamment des terres inertes. C'est ce que je voulais préciser. Donc ce n'est pas la même chose.

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

Dans la salle, il y avait des personnes qui levaient la main. Ce sont des questions, ce sont des compléments d'information ? Ah, des questions. On finit de répondre aux questions qui ont été posées peut-être. Il y avait donc les questions issues du monde de l'agriculture. Est-ce que vous avez des éléments de réponse par rapport à ça ?

Mme Luisa ULRICI - CERN

Je voulais répondre plutôt à la question sur la France-Suisse.

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

D'accord, allez-y.

Mme Luisa ULRICI - CERN

Donc justement, c'est vrai, donc si on fait la projection verticale de la frontière sur l'emprise souterraine de l'accélérateur, on a une répartition d'à peu près 17% en Suisse et 83% en France. Donc ça, c'est quelque chose qui n'est pas représenté par la quantité de matériaux qui sort, par le scénario de référence qui a été pris pour les études de faisabilité. D'autres scénarios sont à l'étude actuellement, ils sont discutés avec les autorités françaises et suisses pour trouver des solutions. Des solutions, c'est un autre type d'aménagement des tunneliers... donc la possibilité d'avoir des rapatriements, la possibilité d'avoir des compensations. C'est quelque chose qu'il faut discuter avec les autorités françaises et suisses. On est en phase très en amont du projet. Et c'est exactement le moment pour discuter de ça avec les autorités.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

Est-ce que la préoccupation d'équité entre les deux pays est un critère en fait dans ces discussions ? C'est vraiment la préoccupation qui est exprimée là, quoi.

Mme Luisa ULRICI - CERN

Il y a eu la même séance en Suisse la semaine passée et il y avait la même question.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

Parlez bien près du micro, nous dit David.

Mme Luisa ULRICI - CERN

Pardon, c'est mieux comme ça ? Donc oui, l'équité de la répartition des matériaux, c'est bien un point qui doit être discuté et peut-être Monsieur Viallet, peut-être vous avez envie de réagir là-dessus en fait.

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

Un complément de réponse ?

M. Stéphane VIALLET – Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes

Oui, un tout petit complément de réponse, c'est de dire que ce qui vous a été présenté là, c'est sur la base du scénario présenté dans le cadre de l'étude de faisabilité. Qui est un scénario. L'État français dans le cadre de l'avis qu'il a formulé sur cette étude de faisabilité a exprimé ce qui vient d'être dit là, c'est-à-dire qu'il souhaitait qu'il y ait une gestion équitable, pragmatique et cohérente des matériaux. Et c'est pour ça que le CERN - mais je laisserai peut-être le CERN préciser les choses - s'est doté d'une assistance à maîtrise d'ouvrage spécifique et dédiée sur ce sujet des matériaux - enfin du creusement d'abord, c'est ce que vous évoquiez - du creusement, de la sortie et de la gestion des matériaux. Afin qu'on arrive à une gestion équitable, cohérente et pragmatique des matériaux. Donc ce qui vous a été présenté là, c'est un scénario de base, mais pour lequel l'État français souhaite qu'on puisse revenir pour atteindre les principes d'équité, de cohérence et de pragmatisme.

[Propos inaudibles en salle]

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

Donc des camions suisses qui traversent la frontière aujourd'hui. Effectivement, est-ce que c'est normal, pas normal ? Est-ce que c'est prévu, pas prévu ? Qu'est-ce qui se passe et pourquoi ils viennent stocker en France ?

[Propos inaudibles en salle]

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

En tout cas, vous constatez aujourd'hui des choses qui se passent qui ne correspondent pas à ce qui est dit, en tout cas sur les...

Mme Luisa ULRICI - CERN

Là, on est en train d'étaler les quantités de questions, mais je réponds. Je réponds, Monsieur, avec plaisir, par le biais de ce qui a été discuté la semaine passée. Et c'est - je cite peut-être pas mot par mot - Monsieur Chantry, qui est le géologue cantonal, a bien dit qu'à peu près 1 million de mètres cubes de matériaux qui sont produits en Suisse sont envoyés en France. L'envoi, comme Madame Carbonnier a spécifié, peut se faire seulement sur des règles bien définies, qui sont définies par la Convention de Bâle. Donc seulement s'il y a une valorisation dans l'autre pays, en fait.

Donc c'est quelque chose qui se fait. Oui, il y a des camions qui passent la frontière. Oui, c'est chaque jour. Oui, c'est des quantités importantes. On va étudier tout ça pour que ça soit cohérent avec la France et la Suisse. Si je peux revenir à l'exemple, on peut dire de Lyon-Turin, c'est aussi sur deux pays. Il y a des gestions qui se font entre l'Italie et la France. C'est la même chose qu'on fera entre la France et la Suisse. On va prendre le retour d'expérience et on va l'appliquer, bien sûr.

[Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

Il y avait la question de comment est pris en compte le délai de remise en état de terres qui auraient été touchées aussi par du stockage de déblais, par exemple. C'est ça, voilà.

Mme Luisa ULRICI - CERN

Déjà, pour ce qui regarde, pour répondre à l'agriculteur, je ne sais pas si c'était toujours vous. Donc oui, l'idée de *Open SkyLab*, s'est pas faite sur un mètre cube ou un mètre carré. Tout à l'heure, on avait mentionné un petit exemple d'un mètre carré. C'est pas le cas, c'est un hectare de terrain qui a été dédié à cette étude. L'idée, on n'a pas l'ambition de refaire en une année ce que la nature fait en dizaines d'années ou centaines d'années. Non, l'idée est d'utiliser les propriétés structurelles du grès ou d'autres matériaux de la molasse, d'ajouter une petite quantité de compost parce que le compost, c'est quand même prisé dans la région, c'est utilisé, donc il faut il ne faut pas ajouter beaucoup. On a utilisé entre 10 et 30 %, ça dépend des types de cultures qu'on a testés. Et puis on a ajouté du fumier, bien sûr. C'est une pratique courante. Ça, pour donner aux plantes la possibilité d'avoir une partie

de structure organique. Maintenant, l'idée, c'est de ne pas faire un dépôt sauvage sur des champs et laisser la nature faire, on a dans les tests des cellules qui sont composées des molasses seules et qui donnent vraiment la comparaison.

Donc c'est par comparaison et par structure vraiment scientifique. On a des capteurs qui sont dans la terre pour évaluer vraiment l'évolution de ces terres. Et comme disait ma collègue tout à l'heure, il y a des études en laboratoire qui sont faites. Donc c'est traité scientifiquement. Il reste quand même à voir les besoins sur la région. Il reste à voir s'il y a intérêt à l'avoir. Si on n'a pas l'intérêt, on ne les reproduira pas.

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

Vous parlez d'intérêt pour le territoire et pour les activités du territoire ?

Mme Luisa ULRICI - CERN

Pour le territoire, oui, bien sûr. Et donc s'il n'y a pas d'intérêt, on ne les fera pas. *[Propos inaudibles en salle]* Donc écoutez, Je vous donne un type d'intérêt qui pourrait arriver dans les prochaines périodes. C'est, par exemple, la Communauté européenne est de plus en plus intéressée à reconstituer les haies bocagères surélevées qui séparent les parcelles. Pourquoi ? Parce que ça crée des havres de biodiversité avec une possibilité de minimiser les biocides qu'on utilise sur les champs.

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

Ce que je vois, c'est que vous, vous voyez effectivement l'intérêt. Monsieur, dans les gestes, tout le monde ne voit pas pour les personnes qui sont en visio, mais du coup, monsieur avait l'air de dire que non, il ne trouvait pas ça intéressant. Donc on pourra continuer les échanges d'échanges, il y a la question de comment ces expérimentations pourront se faire aussi avec les acteurs du territoire. Rapidement, pour qu'on passe ensuite sur les questions.

Mme Noémie DUBRAC - BRGM

C'est juste pour compléter, enfin j'entends tout à fait, c'est pour peut-être dissocier deux choses. Là, on n'est pas du tout dans le rehaussement agricole comme on peut malheureusement le voir par certaines pratiques de - pas tout le temps - mais du BTP, où là on va aller ajouter des matériaux, ça peut être du limon ou là, ça pourrait être la marne. Et puis après, remettre la couche fertile en surface. Là, on n'est pas du tout dans ce cas. On essaie

vraiment de créer un sol fertile, c'est-à-dire à partir de quelque chose d'inerte, apporter du vivant. Et alors, nos collègues, ils vont compter le nombre de vers de terre, etc. de manière très imagée, mais on essaie d'apporter du vivant. Et justement, c'est ce que tu disais, de remplacer les dizaines de millions d'années avec des techniques pour voir si en quelques dizaines d'années, on peut créer quelque chose de vivant. Mais on se dissocie vraiment des pratiques actuelles. Et là, on est plutôt dans une démarche de R&D plutôt que de pratique courante.

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

Oui, il ne s'agit pas que d'ajouter des couches de stériles et non stériles, mais il s'agit d'essayer de transformer le stérile en non stérile, en fait.

Mme Noémie DUBRAC - BRGM

En boulettes de sol qui sont fertiles.

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

OK, est-ce qu'on peut prendre 3 questions du *chat* ? Merci. Véronique.

Mme Véronique MOREL - Membre de la CPDP

Oui, bonsoir à toutes et à tous. Dans le *chat*, pas mal de discussions, d'échanges, de questions, donc je vais pas pouvoir tout relayer, mais j'ai essayé de les regrouper en 3 thèmes principaux. Il y a quand même une question qui a été posée au début, je suis pas sûre qu'on ait une réponse encore très, très claire. Dans le dossier, il est indiqué que les carrières ont les capacités à absorber la totalité des matériaux excavés. Qu'en est-il ? Surtout que la personne du CERC mentionnait, je cite, un flux exceptionnel qui serait lié au projet du FCC.

On a énormément de discussions autour du partage de ces matériaux entre la France et la Suisse, un gros sujet qui génère des expressions assez fortes : les emplois du CERN seront préservés, les poubelles sont en France, les Suisses sont bénéficiaires en tout, enfin il y a un gros sentiment d'injustice qui se dégage. Il y a quand même des questions - peut-être ce serait utile si on pouvait avoir des réponses là-dessus - il semble qu'en Suisse, il est interdit de déposer les déchets inertes sur des terrains agricoles compte tenu de la dégradation du potentiel agronomique que ça représente. Est-ce que c'est vrai ? Et effectivement, comment est-ce qu'on peut travailler sur une meilleure équité sur le partage de ces déchets ? Quelqu'un signale,

symboliquement, mais aussi d'un point de vue opérationnel : Est-ce que la Suisse, siège du CERN, ne pourrait pas gérer la majorité de ces matex ? Pour quelles raisons les Suisses ne gèrent-ils pas leurs déchets ? Nous en avons assez en France pour remplir nos carrières. Ça, c'est un deuxième gros thème autour de la Suisse.

Un troisième gros thème autour de l'agriculture, des terres végétales, des matériaux stériles : les espaces agricoles ne doivent pas être considérés comme des réceptacles de ces sols reconstitués qui n'ont aucune valeur, aucun intérêt. Il y a beaucoup de personnes qui soutiennent ces arguments-là. Et des questions sur : Quel volume de compost pour reconstituer ces sols ? Combien d'années de retour d'expérience sur *l'Open SkyLab*. Comment serait gérée la terre végétale qu'on décaperait ? puisqu'elle est précieuse, elle devrait rester sur le territoire. Donc il y a pas mal de questions là-dessus. Et puis je terminerai par une dernière qui est isolée, une seule personne l'a posée, mais qui me paraît assez intéressante aussi : la temporalité de ces études sur la gestion des matériaux par rapport à la décision qui serait prise sur le FCC. C'est-à-dire qu'on est dans un terrain d'études pour le moment, mais les pays membres vont voter, je cite, sans connaître tous ces résultats, donc sans savoir, sans qu'on sache comment ces matex seraient réellement gérés, où ? Par qui ? comment ? et ça serait du coup un petit peu hasardeux de prendre une décision sur le projet avant de savoir comment gérer les matériaux.

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

Merci. David me glisse, parce que ça n'a rien à voir avec les questions, mais n'hésitez vraiment pas à aller boire de l'eau si ça va pas bien, parce qu'il fait très chaud.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

Juste un mot, «matex», dans le jargon, c'est «matériaux excavés». Je crois qu'on ne l'a pas dit jusqu'à maintenant.

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

Merci Nicolas. Et justement, autre clarification demandée, et effectivement qui me semble utile : Aujourd'hui, quelles sont les capacités actuelles en France et en Suisse à absorber tous ces volumes ?

Mme Luisa ULRICI - CERN

Donc simplement, si on commence, j'avais touché très vite dans ma présentation ces points-là. Il y a eu un inventaire qui a été fait en France et en Suisse en 2021-22, pas par le CERN, par des entreprises spécialisées dans la région, en fait. Et ils avaient, en prenant en compte les volumes disponibles, en prenant en compte et en marge pour compter toutes les affaires communes en fait, dont la présentatrice a fait, Madame Pépin, a fait référence tout à l'heure. Il y avait donc la possibilité de gérer tous les matériaux soit en décharge soit en carrière. Maintenant, bien sûr, on est en train - comme j'ai fait montrer - on est en train de faire un vrai plan de gestion des matériaux d'excavation. Ce plan de gestion des matériaux d'excavation va spécifier quel type d'exutoire on va rétablir, quelle quantité seront utilisées par rapport au type des matériaux. Donc chaque exutoire a son propre critère d'acceptation, donc c'est important. Et puis, cet inventaire va être refait en 2027, afin de vérifier et prendre vraiment un engagement des différents opérateurs. Donc ça, c'est quelque chose qu'on va faire.

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

Donc c'est pas décidé. Et quand est-ce qu'on connaîtra les résultats ? Est-ce qu'on les connaîtra avant de décider ?

Mme Luisa ULRICI - CERN

Alors oui, vous voyez, la temporalité, c'est mars 2028. C'est exactement en vue de donner... les 25 pays membres qui font partie du conseil du CERN ont la possibilité de décider sur la base d'une information. Maintenant - peut-être seulement une chose... Maintenant, il faut bien être clair que la prise de contacts avec les opérateurs et l'engagement qu'on peut prendre à une distance de plusieurs années par rapport à quand le projet sera fait, peut donner des questionnements. Maintenant, c'est le maximum qu'on peut faire en ce moment, en fait.

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

Monsieur Javogues, vous vouliez réagir sur ce sujet ou c'était une nouvelle question ?

M. Sébastien JAVOGUES – Communauté de communes Arve et Salève

Alors oui, je vais fortement réagir. Dans nos documents de planification pour - je répète - construire des écoles, construire des collèges, construire des

logements, construire des infrastructures diverses et variées, faire de l'économie, c'est-à-dire construire aussi un petit peu pour le monde de l'entreprise, tout ça, je regarde un peu l'état un peu plus, en respectant la densification, en faisant que voilà... on est en peine pour trouver de l'exutoire, que ce soit en valorisation ou que ce soit en déchets inertes, on ne sait pas trouver, là dans les 20 ans qui arrivent, des exutoires. Donc là, on est en train de nous dire que « c'est tout fait, c'est tout planifié, on a tout trouvé », enfin je tire un peu le trait, c'est pour pousser un peu la question.

Mme Luisa ULRICI - CERN

Non, c'est un peu trop simpliste.

M. Sébastien JAVOGUES – Communauté de communes Arve et Salève

C'est un peu trop simpliste. Ce que je veux vous dire, c'est qu'on a un travail vraiment collaboratif à faire parce qu'on est tous en peine sur le sujet et on a l'impression, c'est notre impression d'élus, tu nous diras tout ça, notre impression d'élus, c'est que d'un seul coup il y a un projet - je parle pas de : est-ce qu'il est bien, pas bien - mais qui arrive, qui est fait, qui est costaud et qui nous met en difficulté sur nos propres besoins, et on se sent un peu désolidarisés de tout ça.

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

Monsieur Viallet, pour compléter.

M. Stéphane VIALLET – Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes

Oui, pour préciser des choses par rapport à ce qui a été dit. Alors, la première, c'est qu'en tout cas, je trouve ça intéressant qu'on puisse avoir ce débat aujourd'hui parce que du coup, c'est un sujet essentiel et on voit qu'il est essentiel pour le territoire au vu de la situation actuelle. Donc on peut se féliciter de ça collectivement. Par contre, c'est de dire : par rapport à la décision, je rappelle ici que le CERN, à partir de mi-2028, fera une proposition, mais que - et c'est ce qui a été rappelé par les collègues, notamment ma collègue de la DREAL - c'est que le CERN va décider de dire : je fais le projet et j'entame les procédures pour mener le projet, mais qu'avant que le projet puisse se faire, il y aura toute une batterie d'autorisations administratives à obtenir avant de mettre en œuvre pour de vrai le projet. Et que l'ensemble des dossiers nécessaires à l'obtention de ces autorisations administratives devront répondre aux questions qui sont posées là, de dire où, quoi, comment, combien ? Dans quelle mesure ? Et ici, le temps qui est le nôtre,

c'est le temps de la question, du débat, d'inviter le CERN si des pistes de travail ne sont pas mises en œuvre, et de dire : travaillez-y, c'est important pour nous parce qu'on a déjà des problèmes sur le territoire.

C'est ça qu'il faut se dire. Et en tout cas, de se dire que demain, il y aura donc des procédures avec des enquêtes, pas des débats publics, mais des enquêtes publiques dans lesquelles tout un chacun aura encore le loisir de s'exprimer et de dire si ça lui convient ou pas. Donc ça, c'est un point important vis-à-vis de la question qui a été posée. Ça répond au fait de dire que...

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

Donc dans les questions qui ont été posées, justement, et qui n'ont pas obtenu de réponse à ce stade, si je comprends bien, c'est du coup : Quelles seront les quantités de matériaux qui seront réellement valorisées ? Qu'est-ce qu'on en fera ? Comment ils seront réutilisés ? Du coup, quelles sont les vraies capacités à faire les différents usages, à avoir les différents usages sur les territoires ? Et dans quelle mesure ce sera équitable entre France et Suisse ? Là, on n'a pas vraiment d'éléments. Madame Pépin, vous vouliez donner des éléments chiffrés, de manière courte pour qu'on prenne des nouvelles questions.

Mme Stéphanie PÉPIN - CERC

Sur les éléments, en fait, sur les chiffres qu'on donnait là, où nous on va peut-être faire un point de complément d'information, c'est de se dire : à l'heure actuelle le territoire il absorbe les 1,5 million de tonnes là sur les SCoT, et en effet côté entreprises, globalement on sait que le territoire n'est pas celui sur lequel c'est le plus facile de la gestion des déchets, c'est toujours compliqué de trouver des exutoires, et c'est là où il y a un point de vigilance - mais du coup vous l'avez bien en tête, enfin c'est pas nouveau - c'est de se dire il va falloir dédier des exutoires à ça, et c'est vrai que je ne sais pas là si vraiment c'est des exutoires déjà existants qui accueillent déjà finalement des flux de déchets des chantiers courants. On ne va pas prendre la place, j'ai envie de dire,

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

Prévoir des choses exprès parce que c'est un gros projet.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

Alors peut-être Claire, juste pour compléter ta petite synthèse. Moi, j'ai aussi entendu la question des déchets sauvages et de la responsabilité qui était renvoyée sur les maires, avec une impression de quelque chose qui restait encore un peu ouvert par rapport à ce qu'on voyait sur le terrain.

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

Donc Monsieur lève la main depuis le tout début.

M. Laurent FAVRE - Participant

Oui, bonsoir. Laurent Favre, maire de Nangy.

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

Vous adressez votre question à un interlocuteur spécifique ?

M. Laurent FAVRE - Participant

Non, j'adresse aux personnes qui étaient présentes.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

Excuse-moi Claire, on va juste prendre, vu le temps qui passe, on va prendre 2 questions.

M. Laurent FAVRE - Participant

Donc je vais faire très synthétique. On a eu une belle présentation sur des chiffres d'une manière générale, et moi je voudrais ramener un petit peu, parce que je suis un élu local, des chiffres au niveau local. Parce que 6,3 millions de mètres cubes qui vont sortir en 8 ans - c'est donc ce que vous avez dit tout à l'heure - ça fait 20 000 m³ par mois, d'accord ? Ça veut dire un camion toutes les 8 minutes qui va sortir des trous qui vont être réalisés. Si on fait le calcul tout simple, sur 20 jours ouvrables sur 12 heures par jour.

L'intérêt d'une étude de faisabilité, c'est aussi de mesurer l'acceptabilité du projet et puis aussi de mesurer aussi les impacts locaux. Et pour moi, comme vous disiez tout à l'heure, entre le Plan de gestion des matériaux qui est prévu pour 2028 et puis ce que j'ai entendu, c'est une enquête d'impact qui est prévu en 2027, pour moi, il y a quelque chose qui ne matche pas entre les deux. Et puis ma question : Quand est-ce qu'on va avoir - parce qu'on a eu

plusieurs réunions avec le CERN en tant qu'élus - quand est-ce qu'on va avoir une présentation précise de l'organisation - comme vous l'aviez présenté tout à l'heure - industrielle à mettre en place pour la gestion de ces déchets et avec quelle prise en compte des éventuelles nuisances auprès de nos habitants ? Merci. [Applaudissements]

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

OK, donc une question courte appelle une réponse courte. Quand ?

Mme Luisa ULRICI - CERN

Alors d'abord, il faut terminer le Plan de gestion des matériaux d'excavation. C'est ce que je peux vous dire. On ne peut pas reproduire seulement les données de l'étude de faisabilité. Ça ne serait pas suffisant. Ça ne serait pas sérieux de notre part. Donc on travaille intensément avec des partenaires industriels qui nous aident à faire ce plan de gestion. Et donc...

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

Et quand est-ce que vous travaillez avec les élus ?

Mme Luisa ULRICI - CERN

Le travail avec les élus, mes collègues peuvent en témoigner, c'est en continuation, en fait. Au fur et à mesure qu'on a des informations, on les met au courant. Maintenant, en 2028, on aura ce plan de gestion.

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

Donc en 2028, une vision des nuisances, par exemple. En 2028, il y aura une vision par exemple des nuisances générées, du nombre de camions, etc.

Mme Luisa ULRICI - CERN

Alors pour le nombre de camions, je peux déjà dire, nous on a fait une étude déjà du trafic moyen journalier sur les alentours des sites de surface. Il y a des valeurs - j'avais des slides de réserve, je ne sais pas s'ils sont...

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

Très rapidement.

Mme Luisa ULRICI - CERN

S'il vous plaît. Merci. Donc, à peu près, on a une centaine. Non, ils ne sont pas là... On a une centaine de camions par jour sur le site scientifique, qui sont prévus sur 5 ans, dans les périodes plus intenses d'excavation. C'est des valeurs très péjoratives parce que ça ne prend en compte aucune réutilisation sur site et aucun aménagement, et ne prend en compte que tous les matériaux sont envoyés par la même direction. Donc c'est pas—

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

C'est un maximum.

Mme Luisa ULRICI - CERN

C'est trop simpliste. Maintenant, c'est ce qui se passerait... Par contre, les taux moyens de trafic, par exemple, sur le site de Nang, si je me rappelle bien par cœur, c'est autour de 20 000 véhicules par jour. Donc notre 100 camions, tout confondu, véhicules tous confondus. Donc maintenant, notre 100 camions, c'est un ajout, mais c'est quelque chose qui reste gérable.

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

D'accord, vous voyez la diapo. Une dernière question, Monsieur. Vous avez le micro. Ah oui, alors très rapidement. Oui, allez-y.

Mme Agnès CHERREY - CETU

En fait, c'est pour faire le REX sur les grands projets d'ouvrages souterrains. J'ai été aussi en DREAL avec, en voyant toutes les dérives qu'il y a sur les déchets du BTP, les ISDI et les GAL. Des grands projets d'ouvrages souterrains, c'est pas la même chose. Ils sont beaucoup plus surveillés. Ils doivent rendre des comptes dans les études d'impact. Et puis après tous les jours, à l'Administration. Et en fait, ils ont des moyens que les petits BTP n'ont pas. Sur le TELT, on voit des quais d'embranchements ferroviaires qui ont été construits. Il y a vraiment des choses à faire avec des projets comme ça pour le territoire et faire de l'innovation sur le territoire.

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

OK, c'est plus contrôlé, et du coup, ça devient une opportunité de travail si c'est bien travaillé avec les élu.es. D'ailleurs, j'ai pas compris, moi, d'éléments là sur : est-ce que c'est interdit de déposer sur des terres agricoles ? Oui ? Non ?

Mme Luisa ULRICI - CERN

En Suisse, la possibilité de déposer des matériaux sur des terres agricoles, seulement si on améliore la situation actuelle. Donc on le fait sur des terrains acidifiés. On le fait sur des terrains...

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

Et juste en une phrase, en France, qu'en est-il ? Parce que c'est une question du *chat* et effectivement on n'a pas répondu.

Mme Isabelle CARBONNIER – DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

En France, c'est pareil. Il faut justifier dans les dossiers d'aménagement qu'il y a une valeur agronomique, déjà de l'utilité, c'est-à-dire que ça sert par exemple à aplanir un terrain. Donc ça, il faut justifier de l'utilité et aussi justifier que ça a une valeur agronomique quand c'est sur des terrains agricoles.

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

Et là, ce sont les propriétaires de terrains qui décident tout seuls ?

Mme Isabelle CARBONNIER – DREAL AURA

Après, Monsieur parlait d'un cas d'il y a plus de 15 ans, je ne sais pas. OK, voilà.

[Propos en salle hors micro]

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

OK, donc là, Monsieur signale que malgré des avis négatifs, le dépôt se fait quand même. Je vous propose qu'on prenne d'autres questions. Dernière.

Mme Agnès CHERREY - CETU

Là, vous êtes dans un cas d'étude d'impact et en fait la DREAL aura un avis avec l'avis de la Chambre d'agriculture qui sera pris en compte.

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

Alors Monsieur prend la parole.

M. Victor POULAIN - Participant

Bonsoir, donc moi je suis Victor Poulain, paysan, je suis membre de la Confédération paysanne. Alors j'ai 2 remarques et une question. La remarque c'est que là vous parlez de ça, mais ça c'est les camions pour l'évacuation et donc ça prend pas en compte les camions qui apportent le béton et l'acier, donc ça fera quand même certainement beaucoup plus de camions. Deuxième remarque : comparer les constructions, enfin cette construction du FCC, avec le TELT, avec l'Andra, avec d'autres projets monstrueux, énormes, alors il y en a la moitié, on n'en voudrait pas non plus, le Grand Paris Express à la limite, bon c'est quand même des métros pour des dizaines de millions de personnes qui se déplacent dans tous les sens, là le CERN, bon je suis d'accord, il y a un truc scientifique, mais je pense que l'utilité est quand même pas vraiment la même.

Et alors ma question, c'est que je suis là sur mon téléphone sur le site haute-savoie.gouv.fr et il y a un article de mai 2026 qui parle des matériaux, enfin la gestion des déchets, enfin des matériaux inertes du BTP. Alors on parle en Haute-Savoie de 2 875 000 m³ de terre. Alors j'ai fait le calcul, si vous, avec le CERN c'est 8,1 millions de mètres cubes sur 5 ans d'excavation, donc ça fait 1,62 million de mètres cubes par an, donc ça fait 56% de ce qui sort chaque année de toute la Haute-Savoie. Il est écrit : *pour évacuer ces terres, les camions parcourent près de 15 millions de kilomètres. Un nombre en constante augmentation entraînant une pollution de l'air, l'impact carbone, bruit, saturation et insécurité routière, surcoût.* Alors vous rajoutez la moitié de ce qu'on fait déjà dans tout le département de la Haute-Savoie juste sur l'échelle, là, du CERN, qui est assez grande parce que c'est immense comme projet, mais c'est quand même pas la taille du département, ça va rajouter ça, donc du coup x 0,5, enfin x 1,5 pour tout le monde autour d'ici.

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

Et votre question du coup par rapport à ça, c'est comment ça va être pris en compte, c'est ça ?

M. Victor POULAIN - Participant

Bah c'est comment vous... parce qu'on a l'air de comprendre que voilà, on va en mettre un peu là, un peu là, un peu là, et finalement c'est facile à faire. Si je divise par 2, plus ou moins par 2, 15 millions, on est, on va dire à 8 millions parce que c'est 56 %. 8 millions de kilomètres par an de camions juste pour les matériaux excavés, donc c'est même pas les autres camions qui arrivent. Est-ce que c'est vraiment si facile ? Le département s'alarme de ce que ça

entraîne comme risque pollution et ainsi de suite. Vous en rajoutez une énorme couche. Est-ce que c'est vraiment si facile que ça ?

Mme Luisa ULRICI - CERN

Alors déjà, je ne reviens pas sur la justification du projet. Ça a été déjà débattu. Il y a eu d'autres séances, donc on perd pas de temps sur la justification. Pour ce qui regarde les camions, en fait, j'ai pas suivi tous les calculs que Monsieur a faits. Je suis désolée, peut-être vous me donnerez la fiche et je pourrai après avec calme vérifier tout ça. Ce que je peux vous dire, c'est justement pour limiter les nuisances, on fait les démarches auprès des gestionnaires des réseaux ferroviaires. Il faut dire aussi que les sillons, donc les créneaux ferroviaires dans la région sont très recherchés, donc c'est très difficile. Et on fait cette étude pour lier les sites de surface directement aux grands axes routiers comme les autoroutes pour qu'il n'y ait pas de circulation dans les petites routes. Donc ça, c'est quelque chose qu'on est en train de faire, qui sera préparé et présenté dès qu'on aura les informations. Maintenant—

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

Oui, et puis on anticipe sur la séquence suivante. Juste pour une toute dernière question qui est une question fermée en fait que je vous relaie : Est-ce que le projet est décidé ou est-ce que les contraintes dont on est en train de parler peuvent conduire à sa suspension ? Monsieur Viallet, vous aviez finalement évoqué cette question réglementaire, je vous l'adresse cette question qui appelle presque une réponse très très courte.

M. Stéphane VIALLET – Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes

Alors je suis désolé Nicolas, mais ce que j'ai dit c'est que quand bien même le CERN aurait décidé de faire le projet ou décidera de faire le projet, ça sera une décision entre guillemets « politique ». C'est-à-dire que derrière, pour sa mise en œuvre concrète, il y aura une série d'autorisations administratives en France et en Suisse à obtenir. Et qu'on ne peut pas présager de leur obtention, parce qu'elles suivront, et c'est la démocratie, enfin c'est le respect de la réglementation française, et l'État est là pour ça, pour assurer le respect de la réglementation française et la bonne prise en compte des enjeux territoriaux. Et ça, on peut pas préjuger de ce qui sera. Sur le volet de dire : Est-ce que tout ce qu'on discute ici influera sur la décision des États membres du CERN ? Je laisse la parole au CERN bien sûr. [*Propos inaudibles en salle*] Le Conseil d'État a statué sur l'A69 il y a quelques jours.

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

OK. Est-ce que là, ce que vous dites, ça veut dire que le sujet des déchets, s'il vous plaît... le sujet des déchets du coup est un volet important de l'autorisation environnementale ? Est-ce que c'est oui ?

M. Antoine MAYOUX - CERN

En gros, la réalisation du projet est conditionnée en tout cas par ces autorisations, en reformulant en ce que vous dites Monsieur Viallet. Je peux faire très court peut-être ? Très court, donc le projet n'est pas décidé, c'est très clair, ce sera en 2028, et le fait qu'on fasse ce débat public c'est très important pour le CERN, donc évidemment toute la parole qui est donnée ici c'est quelque chose qui est très important pour nous pour éclairer la décision.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

Merci. Alors je vais remercier - c'est bon pour toi Claire ? C'est bon. Merci donc aux intervenants de cette première séquence. Je vais vous inviter à rejoindre la salle sauf le CERN. Alors je sais pas si, non, vous changez d'intervenants je crois. La CERC, vous restez ici, Madame Pépin. L'État, donc voilà, Madame Carbonnier. Et j'invite Madame Cattaneo de l'association APICY à venir nous rejoindre. Donc on commence cette deuxième séquence. Et Claire, je te laisse présenter les questionnements qu'on a soumis à nos différents intervenants. Et voilà, et on va suivre le même séquençement que cette première partie.

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

Alors, dans les questions qu'on a recueillies depuis le début du débat, il y en a encore plus que tout à l'heure quasiment. Donc il y a : Comment sera creusé le tunnel et quels risques seront pris en compte dans le creusement et la construction ? Étanchéité, sismicité, etc. , comment tout ça est vraiment pris en compte ? Des questions autour du calendrier du chantier, notamment pourquoi est-ce qu'il est si long, donc qu'est-ce qui va se passer pendant ce chantier, qu'est-ce qu'il faut gérer ? Toujours la question du transport, on a commencé à aborder ces aspects : nombre de camions, fréquence de passage des camions, mais aussi voies ferrées, convoyeurs. Qu'est-ce qui est aujourd'hui dans les options envisagées, comment ça pourrait se passer ? voilà, et quels impacts et quelles nuisances ? Des questions aussi sur la phase chantier des risques généraux liés à la phase chantier, qu'est-ce qui est envisagé aujourd'hui, donc en termes de pollution, en termes d'autres risques, peut-être accidentels, quelles mesures de gestion pour les limiter et les gérer ?

Quid des infrastructures qui sont nécessaires pour réaliser le projet et qui ne relèvent pas uniquement des sites, mais bien de l'ensemble des choses dont il y aura besoin, par exemple centrale à béton, par exemple sortie autoroute, enfin bref, tous les effets induits de ce projet en termes d'infrastructures. Quelles emprises totales ? Quelles modalités de chantier ? Quelles nuisances et impacts ? J'y reviens.

Des questions un peu plus précises aussi sur les études de sol : Comment on fait avec les propriétaires, peut-être avec les exploitants, en tout cas comment on travaille avec le territoire ? Quels impacts de tout ça sur la faune et la flore ? Quelles mesures de réduction de ces impacts ? Comment tout ça sera travaillé avec l'ensemble des collectivités compétentes ? Vous avez cité : communes, communautés de communes, départements, régions, enfin bref, tous ceux qui sont concernés par les sujets de mobilité, d'infrastructures, etc. Et là encore, quelle réglementation, quel suivi, quel contrôle ?

Le menu est important. On vous propose de présenter de manière très courte et notamment en tenant compte de ce qui a déjà été dit sur la table ronde précédente. Monsieur Mayoux.

M. Antoine MAYOUX - CERN

Oui, alors quelques mots de contexte, on va dire, pour le chantier. En partant d'un postulat qui paraît assez important, qui a déjà alimenté les échanges précédents, mais qui alimente aussi la question de la gestion du chantier, qui est celui de viser à positionner et à placer finalement l'infrastructure souterraine dans la formation géologique dite de molasse. Aujourd'hui, l'étude de faisabilité présente un placement qui est à 95% installé dans cette formation géologique, de par son intérêt et du fait qu'elle présente une bonne stabilité mécanique, relativement favorable au creusement d'infrastructures souterraines et elle présente également une faible perméabilité. Donc on a ainsi une forme de limitation assez naturelle des potentielles infiltrations d'eau. Tout ceci amène à dire qu'elle est in fine compatible avec des méthodes conventionnelles et standards de creusement des tunnels. Donc c'est un des gros objectifs de placement d'infrastructures souterraines.

Pour aider à atteindre cet objectif-là et à mieux comprendre le sous-sol, et donc à mieux concevoir l'infrastructure, mais aussi les méthodes qui sont mises en œuvre pour creuser, et donc prendre en compte les risques associés au creusement d'une infrastructure telle qu'elle est, on passe par différentes phases d'investigation. La première phase d'investigation du sous-sol est en cours. Certains d'entre vous l'ont certainement vécue sur les territoires. L'objectif est qu'elle soit terminée pour la fin d'année 2026 et que les résultats soient interprétés pour le premier trimestre 2027. Ce qu'elle vise, c'est sur des zones dites d'incertitude d'amener la donnée complémentaire qui permet

justement de garantir un placement suffisamment satisfaisant pour confirmer la faisabilité technique et financière de l'ouvrage.

Cette première phase d'investigation, elle va être complétée par une étude hydrogéologique qui alimentera aussi cette interprétation dans le même temps, donc pour mars 2027. Il est évident que cette phase d'investigation n'est pas suffisante pour toutes les questions de dimensionnement des structures de ce trouage souterrain et de questionnement sur le comportement des failles, le comportement des circulations d'eau en sous-sol. Et donc une seconde phase d'investigation serait éventuellement nécessaire, au plus tôt en 2028, après approbation du Conseil du CERN. C'est une phase d'investigation qui est d'ores et déjà en cours de définition puisqu'on en parlait, il est nécessaire dans sa programmation de rechercher les territoires de moindre impact environnemental et donc de fonctionner par itérations pour arriver à implanter cette seconde phase d'investigation de la manière la plus soutenable possible.

On parlait de méthodes conventionnelles, le plus gros du tunnel sera creusé par tunneliers, ça a été évoqué lors de l'échange sur les matex. Je voulais simplement mettre en perspective quelques informations sur les tunneliers. On a notamment des experts dans la salle qui pourront aller dans des détails bien plus importants que moi. Les tunneliers sont des machines qui se sont largement modernisées dans les dernières décennies, qui permettent un contrôle continu des paramètres géotechniques et hydrogéologiques au niveau du front de taille, donc en amont du creusement, et donc une adaptation de la méthode de creusement en temps réel, qui permettent la pose simultanée de ce qu'on appelle les voussoirs. C'est ce que vous voyez en haut à droite de l'écran. Ce sont des blocs de béton préfabriqués qui finalement forment la coque du tunnel et permettent l'étanchéification de l'ouvrage. Donc tout ça est mis en œuvre par la machine à l'avancement. Ce sont également des machines qui permettent une première catégorisation et un premier tri des matériaux d'excavation. Et donc on relie ici le sujet des matex. Une première indication sur le sujet du planning. Aujourd'hui dans la partie très courante, donc quand on est dans la molasse, on estime dans nos premiers plannings un avancement de l'ordre de 16 mètres par jour pour ces machines-là.

Toujours sur le sujet du planning, pour derrière basculer sur les questions d'organisation du chantier, on le voit ici à droite, on a un planning qui est relativement séquencé dans le sens où on a une première phase de préparation des terrains et d'accessibilité au terrain. Une deuxième phase qui est vraiment dédiée au creusement de l'ouvrage souterrain. Et ensuite seulement, la phase de construction des bâtiments en surface. Puis viendront les installations de la machine jusqu'au stade de mise en service. Le point intéressant ici, à mon sens, c'est que le fait de ne pas anticiper les constructions en surface permet de mobiliser l'intégralité du foncier qui est

prévu en phase définitive pour les besoins du chantier. C'est ce qu'on voit ici à l'image sur la gauche. On est là typiquement en phase de creusement, donc on voit un anneau jaune, c'est typiquement le puits par lequel le tunnelier est entré. Le tunnelier est en train d'excaver et on voit tout un système de gestion et de tri des matériaux avant qu'ils soient évacués du chantier vers des destinations qui restent à définir. L'objectif qu'on a, c'est vraiment de maximiser au mieux les surfaces qui seront celles de la phase d'exploitation.

Quelques mots sur les consommations en phase chantier, sans rentrer trop dans les détails. Côté eau, on a aujourd'hui des premières estimations. Les seuils bas sont plutôt en l'absence de tunneliers, les seuils hauts sont en présence de tunneliers. Les tunneliers sont les consommateurs principaux d'eau. Il faut aussi savoir que les creusements peuvent être assez aléatoires, donc ce sont des premières estimations et qui vont être évidemment confirmées au fur et à mesure que notre connaissance du sous-sol évoluera. Côté électricité, de la même manière, on a des besoins qui sont assez différents entre les sites techniques qui ne prévoient pas la présence de tunneliers, où on parle de besoins de puissance installée de l'ordre de 3 MW contre 15 MW lorsqu'on a 2 tunneliers. Il faut savoir que ce qui sera mis en œuvre en termes d'apport d'électricité pour la phase chantier sera conservé en tant que secours pour la phase exploitation. *[Bip sonore]* Donc on est vraiment sur l'idée de projeter une infrastructure pérenne.

Dernière slide sur les sujets qui restent ouverts aujourd'hui et que j'introduis par le nombre moyen de travailleurs par site. On a ici encore une différence entre les sites scientifiques et les sites techniques. Mais on parle, donc déjà on voit qu'il y a quand même une fluctuation assez importante, on parle en pointe de l'ordre de 400 à 450 travailleurs sur chaque site. On est aujourd'hui, on entre dans une phase - donc en sortie d'étude de faisabilité, dans l'entrée dans l'avant-projet - dans laquelle on a commencé à caractériser de manière assez fine les besoins du chantier. On va continuer à le faire, mais surtout on est dans une phase dans laquelle on est en capacité désormais de rentrer dans ce dialogue avec le territoire pour adresser tous ces sujets, qui sont ceux du logement, qui sont ceux des flux, des emplois, de la formation, de l'adaptation éventuellement des services, etc. Et donc c'est vraiment là le moment, ce débat public puis la suite, qui vont nous permettre de rentrer dans un travail beaucoup plus précis parce que nos données deviennent plus précises au fil de l'avancement des études.

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

Certains de ces sujets seront traités aussi dans d'autres réunions, on les déploiera dans des réunions thématiques, donc on aura le temps beaucoup plus que ce soir pour aller les explorer.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

Claire, j'ai juste une toute petite question de clarification adressée à Monsieur Mayoux, que j'ai entendue du groupe jeunes en fait, il y avait une question qui se posait, c'est est-ce que les 8 sites d'excavation, les 8 chantiers en fait de surface vont fonctionner en même temps, en fait vous parliez des éléments de calendrier, est-ce qu'ils seront simultanés ?

M. Antoine MAYOUX - CERN

Oui, alors tous auront des caractéristiques différentes. On a parlé des sites techniques qui accueillent les tunneliers dans le scénario de base.

Tout ça reste encore à définir, mais oui, sur le principe, les 8 sites sont en chantier, de manière... en tout cas, c'est l'hypothèse de base. On parlait aussi des sujets d'autorisation. Aujourd'hui, on a une réglementation suisse, une réglementation française. Rien ne nous dit que les autorisations tomberont en même temps, mais l'hypothèse de base qui est présentée aujourd'hui, c'est effectivement en simultané.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

OK, merci.

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

Madame Carbonnier, donc on vous a proposé de préciser ce qui sera suivi, mesuré, contrôlé notamment. À quoi l'État sera attentif ?

Mme Isabelle CARBONNIER – DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

La diapo n'est pas très belle, mais c'est pas... problème de mise en page. Oui, donc là on est sur les aspects matériaux excavés du tunnel. Donc évidemment, il y aura des suivis et des contrôles en phase chantier sur tous ces aspects. Des prescriptions seront établies, notamment au niveau de la surveillance, et elles sont basées sur plusieurs documents, et notamment sur la fameuse évaluation environnementale dont on a déjà parlé et qu'on n'a pas encore, et aussi à l'issue des procédures d'autorisation environnementale basées sur le principe *éviter, réduire, compenser*. En matière de surveillance aussi - moi mon domaine c'est les installations classées pour la protection de l'environnement - on a toute une série d'arrêtés ministériels qui cadrent très bien le fonctionnement de ce type d'installation avec un suivi autant dans le

domaine de l'eau, de l'air, du bruit, des déchets, enfin c'est vraiment des arrêtés intégrés sur tous les domaines et sur tous les aspects de pollution.

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

Madame Carbonnier, ça veut dire que là, ce projet relèverait de la réglementation ICPE ?

Mme Isabelle CARBONNIER – DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Alors le projet, en tout cas les installations qui seront mises en œuvre pour la phase chantier relèveront des installations classées pour la protection de l'environnement.

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

Et à ce titre-là, concrètement, qu'est-ce qui serait suivi par qui ? Est-ce qu'il y a une équipe dédiée DREAL qui ira mesurer les différents dispositifs ?

Mme Isabelle CARBONNIER – DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Alors les installations, comme je l'ai dit, effectivement les installations classées pour la protection de l'environnement, il y a d'une part l'instruction des dossiers et ensuite le contrôle sur site. Donc effectivement, les inspecteurs de l'environnement ont des programmes de contrôle sur ce type d'installation. Donc là, on aura des installations du type centrale à béton, installation de refroidissement, enfin des installations diverses qui seront nécessaires à l'excavation. Et il y aura effectivement des contrôles sur site, des contrôles sur pièce, tout un tas de contrôles, des autocontrôles de l'exploitant également, du contrôle de second niveau des installations qui contrôlent. Enfin voilà, il y a un tas d'outils réglementaires en tout cas qui permettent de suivre et de contrôler ce type d'installation classée pour la protection de l'environnement.

Et donc plus largement, parce que le sujet ne sera pas qu'installation classée pour la protection de l'environnement sur les matex, mais il y aura également des contrôles et des suivis au titre de la loi sur l'eau, des espèces protégées, voilà, tous les domaines qui provoquent, qui sont susceptibles de provoquer des nuisances pour les populations riveraines et pour l'environnement.

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

Est-ce que vous pourriez essayer de lister peut-être de manière concrète des éléments qui seraient contrôlés dans le dossier, par exemple qu'est-ce que le

CERN devra, sur quoi le CERN devra rendre compte en termes de pollution de l'air, de bruit, de je ne sais quoi, est-ce que vous avez des exemples un peu concrets ?

Mme Isabelle CARBONNIER – DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Des exemples, c'est les articles des arrêtés ministériels qui disent : dans le domaine de l'eau, vous devez pas dépasser tel débit, vous devez surveiller les matières en suspension, les métaux, la DCO, un tas de paramètres, à une certaine périodicité. Donc le CERN devra se conformer sur le respect de ces arrêtés ministériels. Et ça, c'est pareil, j'ai parlé de l'eau, mais c'est pareil pour l'air, c'est pareil pour le bruit, pour les déchets également, donc tous des sujets qui sont réglementés sur les ICPE. Et bon, le CERN, il y aura des prescriptions spécifiques qui seront établies avec un niveau d'exigence élevé pour ce type de projet - si autorisation, demande d'autorisation il y a - et des prescriptions spécifiques aussi à ce type de projet. Mais on a un panel de réglementation effectivement sur les installations classées.

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

Et ça a été une question qui a été posée ? Si on découvre qu'il y a des sites historiques archéologiques en sous-sol, qu'est-ce qui se passe ? De manière courte. Ça appelle une autre prise de parole. Rapidement.

M. Stéphane VIALLET – Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes

Très rapide. Je sais que je suis un peu loquace, je suis désolé Madame Bouteloup, mais du coup, en matière d'archéologie préventive, la DRAC, donc c'est la Direction régionale des affaires culturelles qui va traiter le dossier. Le CERN, au titre des deux, comme les autres autorisations environnementales que ma collègue vient d'évoquer, devra se conformer à la réglementation de l'archéologie préventive avec, sur l'ensemble du tracé, des demandes de sondage préalables aux frais du porteur de projet pour identifier si des sites archéologiques sont présents sur les sites, notamment les sites d'excavation tels qu'ils vous ont été présentés, afin de faire en sorte que du coup, si on découvre des sites, ils puissent être traités par les archéologues des services régionaux.

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

On aura un temps d'échanges, vous pourrez demander des précisions, poser d'autres questions. Madame Pépin, est-ce que vous pourriez nous expliquer

justement peut-être des choses liées aux réalités du territoire et des capacités locales aussi par rapport à ce chantier ?

Mme Stéphanie PÉPIN - CERC

Oui, alors sur les capacités, c'est toujours des questions compliquées parce qu'en plus il y a des chiffres qu'on découvre aujourd'hui, donc c'est pas évident d'anticiper la présentation. Du coup, sur cette partie-là, je vais pas avoir de slides, mais plutôt des éléments de réflexion. Et pour creuser la question, on parlait beaucoup de recyclage des matériaux. Au-delà de recycler les matériaux, va se poser la question de l'utilisation de ces matériaux recyclés. À l'heure actuelle, en région, c'est plus de 8 entreprises de TP sur 10 qui utilisent des matériaux recyclés, mais à un moment donné c'est dépendant aussi d'un niveau d'activité globalement parce qu'il faut pouvoir écouler ces matériaux recyclés. On ne recycle pas pour stocker sur une installation de recyclage, l'idée étant de les réutiliser après.

Dans les autres éléments aussi qu'on peut, sur les éclairages et puis interrogations qu'on peut avoir, c'est de se dire aussi sur le schéma des carrières notamment, et puis globalement la gestion des déchets dépend d'un principe de proximité, avec globalement sur une médiane qui fait à peu près consensus, c'est de se dire 30 km de périmètre entre le chantier - 30 km maximum - et l'évacuation du déchet, ou inversement 30 km - là en l'occurrence c'est pas le cas - mais entre la production et l'utilisation sur chantier.

On se disait : peut-être du train aussi qui arrive, mais du coup c'est vrai que la solution des bandes convoyeuses est intéressante. Et dans les compléments aussi, c'est de se dire : à l'heure actuelle, le fait que ça soit un chantier spécifique, on a la chance que ça soit fixe. Globalement, les chantiers, par définition même, un chantier tourne. Donc globalement, on a beaucoup d'utilisation déjà du camion pour transporter les matériaux. Et c'est vrai que là, du coup, la mise en place d'une autre solution de mode de transport, bande, train, ou enfin selon le... comment dire, la distance à laquelle seraient évacués les matériaux, peut être intéressante. Et aussi sans oublier, tout à l'heure on en parlait, des entrants, des éléments qui sont entrants, que ça soit du béton ou des voussoirs déjà préparés. Dans les autres éléments - j'ai trop tourné, j'étais avant - sur donc le principe de proximité, les autres éléments sur lesquels on voulait attirer un peu l'attention, c'est tout ce qui est besoin en logement. Le besoin en logement à un moment donné, alors voilà, pareil les chiffres sont peut-être moins que sur d'autres chantiers, mais en tout cas il va falloir quand même loger ces salariés. Est-ce que ça sera des salariés du territoire ? On ne le sait pas encore, potentiellement selon les compétences, est-ce qu'on les a ou pas sur le territoire ?

Est-ce que le chantier ne va pas venir désorganiser ce qui se passe déjà, et en tout cas quoi qu'il arrive, il va falloir loger les salariés pour pouvoir les accueillir dans des conditions convenables bien évidemment.

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

Merci, donc un certain nombre de questions qui sont importantes , et notamment vous soulevez un sujet qu'on n'a pas encore vraiment traité, c'est des camions qui viennent pour apporter des matériaux, on en reparle tout à l'heure peut-être. Alors Madame Cattaneo du coup, qui donc de l'association APICY, qui avait écrit une contribution d'acteurs au début du débat, et qu'on a invité du coup à venir présenter les propositions et les questions.

Mme Jacqueline CATTANEO - APICY

Merci. Je m'adresse à vous ce soir en ma qualité de vice-présidente de l'Association des piétons et des cyclistes. APICY, association loi 1901, a été fondée il y a une quinzaine d'années par quelques visionnaires habitant le pays de Gex qui se rendaient à vélo au travail ou qui pratiquaient le vélo en famille. Je dis visionnaires parce que les statuts APICY ont inclus dès leurs débuts, d'une part les piétons, pour leur cohabitation avec les deux-roues et d'autre part les habitants de tout le territoire de l'intercommunalité du Pays de Gex.

Avec le temps, le secteur de la mobilité a évolué sur le territoire. Le Grand Genève est un périmètre géographique d'activité reconnu des autorités cantonales et françaises. La loi NOTRe qui a donné la compétence mobilité à Pays de Gex Agglomération est une évolution intéressante. Enfin, en 2025, APICY a formellement étendu son champ d'action à une autre intercommunalité du même département de l'Ain, Terre Valserhône-L'Interco. Historiquement, la première action d'APICY pour promouvoir les déplacements à pied ou à vélo a été de se mobiliser à quelques points stratégiques pour compter les cyclistes le matin, aux heures de pointe. Ces comptages annuels, dont les résultats sont publics, ont évolué pour devenir une référence auprès des administrations locales.

Par ailleurs, un collectif franco-suisse qui s'appelle CiCLABLE regroupe les associations de mobilité active autour du bassin Lémanique, coordonne le comptage annuel à la même date sur tous les territoires français et suisses autour de Genève. On utilise symboliquement un matin en semaine...

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

Approchez bien votre micro, on vous entend pas.

Mme Jacqueline CATTANEO - APICY

...date de la Journée mondiale de la bicyclette. APICY est membre fondateur actif du Forum d'agglomération du Grand Genève. Les actions d'APICY continuent avec l'aide des bénévoles dans l'organisation de sorties familiales à pied, à vélo, ou lors d'animations dans les villes et les villages. Depuis 2025, 2 membres du bureau APICY ont passé l'agrément d'accompagnement de l'apprentissage du vélo et APICY peut désormais répondre aux sollicitations des collectivités. La sécurité de tous les usagers de la route est au cœur des préoccupations d'APICY. Les actions de sensibilisation sont coordonnées avec le soutien d'organismes tels que l'unité de la sécurité routière de l'Ain. Pour promouvoir la visibilité des cyclistes ou des piétons, nous distribuons du matériel réfléchissant gratuitement aux heures de pointe en automne, en soirée.

En 2024, on a publié une première cartographie des accidents, cyclistes et piétons, sur la zone de vie des adhérents qui serait utile lors de nos rencontres régulières avec les autorités communales, intercommunales, départementales.

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

Madame Cattaneo, il vous reste une minute et je pense que vous allez dépasser...

Mme Jacqueline CATTANEO - APICY

Alors aujourd'hui, on compte 700 adhérents, 20 d'entre eux sont membres du bureau, et chacun apporte leur contribution. Parmi les membres du bureau, on a 20 nationalités. On les retrouve parmi les États membres du CERN et les pays qui sont les instituts qui collaborent à la physique de particules. Alors, j'ai trois questions au nom de l'APICY qui sont prioritaires, et l'intérêt de piétons et cyclistes, c'est un sujet transversal. Donc, cela concerne les chantiers du FCC et l'exploitation future de l'expérience que j'appellerai Taille XXL. Comment prévoir une meilleure sécurité pour tous les usagers de la route ? Cette question se pose sur toutes les routes, pour les piétons et les cyclistes pendant les mois des rotations des camions d'extraction ou de la circulation des véhicules de chantier.

Le deuxième point est adressé au CERN. APICY invite les géomètres à dessiner sur plan en concertation avec l'agglomération et les communes concernées par les sites dans le pays de Gex une concrétisation des accès au puits du CERN ou du FCC qui inclut les voies dédiées aux mobilités actives, à l'intention de tous les travailleurs qui devront s'y rendre, qu'ils soient, on l'a vu

il y a des manutentionnaires, des scientifiques, des agents de sécurité et des jeunes qui seront couvreurs, électriciens, etc. Donc au nom de l'APICY, je propose que nous soyons consultés pour les axes autour, dans le village de Challex et autour de la commune de Ferney et dans la commune. Une demande a été remontée parce qu'on a des membres qui sont au CERN. Nous souhaitons une liaison directe et continue et sécurisée pour les cyclistes entre le site technique de Challex et les sites Prévessin-CERN et Prévessin-Meyrin, et des liaisons directes et continues et sécurisées entre le site expérimental à Ferney et le CERN à Prévessin et à Meyrin qui sont à vérifier.

Last but not least, je ne sais pas comment le dire en français, APICY souhaite voir la finalisation de la voie verte qui relie plusieurs communes et villes du Pays de Gex, et villages, qui ne sont pas situés sur le bord de la frontière suisse. Et nous souhaitons que l'État français, via les ministères qui sont en relation avec le CERN, impulse un déblocage d'ici la fin de ce débat pour utiliser ces tronçons inutilisés du chemin de fer. Ainsi, les résidents du pays de Gex pourront effectuer leurs déplacements quotidiens à pied ou à vélo. Et sur ce point, on espère une rencontre formelle avec des plans, pour décrire la dynamique des tronçons existants et des segments qui sont à développer, car c'est un axe continu qui relie avec cohérence des pôles d'éducation - collèges, un futur lycée - des habitations, des installations sportives et des sites de loisirs de toute l'agglomération du Pays de Gex. Je vous remercie de m'avoir écoutée. Et si parmi le public vous êtes intéressé par la question, je vous invite à nous contacter sur notre site. [Applaudissements]

Mme Claire BOUTELOUP - Membre de la CPDP

Merci. Donc vous invitez effectivement à une réflexion de comment on ancre le projet dans les réalités du territoire et de la mobilité sur le territoire. Nicolas, peut-être je vais te laisser prendre la main pour qu'on enclenche un temps d'échanges en profitant de la présence des intervenants, des personnes ressources citées tout à l'heure et de tous les intervenants de tout à l'heure.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

On a parlé organisation du chantier, on a parlé réglementation, camions avec la question de la cohabitation avec les modes doux et comment on pouvait aussi avoir des besoins en termes de circulation, et de trains, de bandes de convoyeurs, je crois. Donc voilà, toutes ces questions... On vous laisse les questions. Nous, on va faire de la même manière que tout à l'heure, on va prendre 3 questions dans la salle, 3 questions ou remarques du *chat*, et on va alterner comme ça. On peut commencer. Alors on va prendre de ce côté parce qu'effectivement il y a eu peu de participation. Monsieur au fond, vous

aviez levé la main tout à l'heure je crois, donc vous allez commencer. Donc on va prendre 3 questions ou remarques.

M. Aurélien MEYER - Participant

Bonsoir, merci pour cette discussion très animée. Tout d'abord une première remarque : on sent la préoccupation des populations locales concernant la question des gravats et puis tout le transport, la gestion, tout ça. J'aimerais juste défocaliser un petit peu la discussion et parler des gravats qu'on va... et puis qu'on génère en fait tous les jours à l'étranger, en particulier dans des pays pauvres qui doivent gérer nos gravats pour qu'on puisse se fournir en métaux et en toutes les ressources dont le monde occidental nécessite quotidiennement et on ne se préoccupe jamais de comment ils gèrent leurs gravats, que nous générons, parce que c'est des pays pauvres et c'est pas notre problème. Donc voilà, ça fait plaisir qu'on se pose un peu cette question-là concernant ces gravats du CERN.

Ma question en fait concerne, elle sera plus concrète : si jamais les populations - on le ressent un petit peu, il y a pas mal de ressentiment envers ce projet, envers aussi la question transfrontalière - si jamais les populations, pendant le projet, sont épuisées de ce transport de matériaux et n'en peuvent plus, de la pollution, du bruit, de l'usage des routes, etc., et finissent par une action directe, crever les pneus des camions, je sais pas, faire des blocages de route, une sorte de mouvement de gilets jaunes finalement, blocage des ronds-points, etc. que va faire le CERN ?

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

OK, donc merci pour la première question. On est dans le lourd. Juste, on fait une remarque, c'est qu'on parle beaucoup du projet au futur et la remarque qu'on nous fait c'est que - et c'est quelque chose auquel on s'astreint, donc si on ne le fait pas toujours, parfois on glisse - mais on invite vraiment tous les intervenants à le faire, de parler du projet au conditionnel. On a bien rappelé que le projet n'était pas décidé, donc il y a cette attention-là qu'on rappelle ici : le projet, on en parle au conditionnel ce soir.

Alors, on m'a aussi fait remarquer que sur six intervenants, peut-être sept maintenant, il y avait juste une femme qui avait parlé. Donc voilà, je vois des mains d'hommes qui se baissent, ou qui restent levées. Bon, l'inclusion, on encourage vraiment, on vous laisse réfléchir et puis derrière on passe le micro à Monsieur qui n'a pas encore parlé jusqu'à maintenant.

M. Gilles DECOSNE - Participant

Oui, bonjour, donc Gilles Decosne, je représente l'UNICEM et la section Carrières du BTP 74. Donc c'est vrai qu'on n'a pas parlé du béton, alors les accueils en carrières, il y a des possibilités. Simplement, moi j'ai fait le petit calcul, 6 mètres de diamètre moyen par 3,14 par 1 mètre par 90 km, ça fait 1 700 000 m³, à peu près le quart de ce qui est évacué. Donc ça veut dire 700 000 tonnes sur à peu près 5-6 ans par an. Je voudrais juste rappeler donc que le Genevois français produit à peu près 700 000 tonnes par an, donc là doubler la capacité. Le caillou viendra pas de Genève, Genève n'est pas excédentaire, c'est bien connu, ne viendra pas d'Annecy, c'est une catastrophe, il manque 1 million de tonnes par an, ne viendra pas de Chambéry, c'est pareil en 2032.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

Donc là vous parlez des capacités de stockage en fait ?

M. Gilles DECOSNE - Participant

Non, non, là je parle du caillou, comment on fait le béton.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

La production, OK. Donc vous êtes dans une préoccupation de chercher de la matière pour faire du béton.

M. Gilles DECOSNE - Participant

Donc s'il n'y a pas a minima des prolongations d'extension des autorisations des carrières en cours, ça va être un désastre. Et les 700 000 tonnes annuelles du Genevois - c'est ce que donne le Schéma régional des carrières pour le bassin du Genevois - c'est la capacité d'accueil en carrière. Donc la capacité d'accueil en carrière, elle est 10 fois nulle côté d'Annecy, il y a rien. Genève ne va pas accueillir plus également. Chambéry, c'est pas terrible. C'est pareil, là il y a quelque chose qui ne va pas aller si des extensions de carrières sont pas prévues. Alors après, Monsieur, vous avez dit que c'était la faute des maires pour les déclarations préalables et permis d'aménager. Non, les maires ont la responsabilité de l'urbanisme, donc bon, c'est un peu logique que, voilà, est-ce que c'est leur faute, mais c'est la même chose pour les carrières, ils ont un rôle important pour permettre les autorisations de carrières, donc il y a une prise de conscience à avoir à ce niveau-là. C'était le message au nom de l'UNICEM et de la chambre Carrières que je voulais faire passer. Merci.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

Donc capacité d'accueil, quid des capacités d'accueil, quid des capacités de production et besoin d'extension de carrière. Monsieur lève la main.

M. Franck DE NALE - Participant

Bonsoir à tous, De Nale Franck, je suis agriculteur maraîcher et éleveur de moutons viande. Il y a une slide qui m'a fait peur et qui m'a horrifié, c'est la consommation d'eau. Aujourd'hui, on est en arrêté sécheresse et vous allez consommer 4 000 m³ de flotte par mois pour creuser un tunnel. Aujourd'hui, moi, j'en utilise 3 000 m³ sur 2,5 hectares de maraîchage. J'ai dû remplir un dossier en 40 pages et en 4 exemplaires pour avoir le droit de pompage. Comment vous allez faire ? Est-ce que vous allez creuser la nuit quand on sera en arrêté sécheresse ou est-ce que vous allez nous laisser crever de soif ?

Ensuite, juste pour répondre. Pour planter une haie ou des légumes, on n'a pas besoin de terre inerte sur laquelle on a remis de la vie. Je vous invite simplement à prendre une pelle carrée. Vous faites un trou de 30x30, vous mettez un peu de fumier au fond et vous verrez, votre arbre, il prendra racine naturellement. C'est ce que j'ai fait. J'ai replanté l'année passée 170 mètres de haies bocagères. *[Applaudissements]*

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

Merci. Alors la question de l'eau, on va l'aborder la semaine prochaine, le 7 le 8 juillet, donc on sera à Saint-Julien pour traiter spécifiquement de cette question de l'eau. Donc voilà, on va pas la développer, mais on entend en tout cas cette question que vous soulevez : d'où vient l'eau ? Et peut-être aussi les questions d'équité entre les différents usagers. Et on entend également ce qu'on a dit tout à l'heure, effectivement, quel est le besoin ou l'utilité en tout cas de traiter la molasse pour la rendre fertile, quoi. Donc, une question principale du coup qui s'adresse au CERN, en fait, dans un futur au conditionnel, si le projet, etc., comment est-ce que vous réagiriez, par rapport à des mouvements de contestation dont parlait monsieur en évoquant les Gilets jaunes, ou d'autres formes d'action directe ? Je crois que c'est le mot que vous avez employé.

M. Antoine MAYOUX - CERN

Je crois que notre premier objectif, c'est surtout d'assurer une bonne coordination en partenariat avec les territoires, en partenariat avec les États hôtes, et d'éviter ce genre de situation. Ça reboucle aussi avec les autres sujets qui ont été abordés. L'objet de ce projet, ce n'est pas de créer des conflits

d'usage, ce n'est pas de créer de la tension sur un territoire, c'est plutôt que de servir une communauté scientifique et donc de s'insérer au mieux sur le territoire. Donc tout l'enjeu pour nous, c'est, dans les phases que l'on vit actuellement, débat public, concertation publique, avant-projet, conception, de s'assurer qu'on puisse projeter le projet, le mieux intégrer le projet dans un faisceau de moindre impact et celui qui saura éviter ce genre de situation. C'est la réponse que je peux apporter.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

Les cadres réglementaires en fait qui s'appliquent déjà, notamment sur le débat public, et puis le moindre impact en fait. C'est ça la stratégie pour garantir, en tout cas pour limiter les risques de tensions ultérieures si le projet est lancé.

M. Antoine MAYOUX - CERN

Au-delà du cadre réglementaire, c'est aussi la volonté d'être dans une coordination forte avec les territoires et avec les États hôtes dès le stade de conception dans lequel on est aujourd'hui, au-delà du simple cadre réglementaire.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

Et du coup, peut-être la question de monsieur portait sur le public, parce que là on parle des territoires, donc il y a les élu.es qui sont présents. La question du grand public, elle se pose - d'ailleurs en tant que CNDP - quelle est la place pour vous du grand public, des habitants non représentés ? Là, on voit des représentants d'organisations, Chambre d'agriculture, Unicem, etc. L'habitant de base, en fait, comment il est associé à ce projet ?

M. Antoine MAYOUX - CERN

Alors à ce stade et préalablement au débat public, on a eu des premières sessions d'échanges sur les territoires. Aujourd'hui on est dans cette phase de débat public qui a, je pense quand même, vocation à amener le grand public à justement prendre part aux réflexions et à la conception d'un tel projet. Je retombe sur le sujet de la concertation continue qui est à développer par le porteur de projet et ce sera tout là notre intérêt de créer les bons moments d'associer les bons publics justement pour faire en sorte qu'il y ait une vraie coordination entre les besoins, pas uniquement des élu.es et des services techniques des États hôtes, mais aussi du riverain qui sera potentiellement assujéti aux impacts soit de chantier, soit d'exploitation.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

Avant de prendre le *chat*, juste, une concertation continue, en fait vous évoquez ça, c'est après le début du débat public. Le rôle de la CNDP sera moins intense mais accompagnera quand même le projet dans le cadre de cette concertation dite continue jusqu'à l'enquête publique, si le projet se poursuivait. Donc, il y a effectivement la réglementation qui prévoit encore d'associer le public à travers ce cadre de concertation continue. Véronique, est-ce que... Prends le micro, merci. Que peux-tu nous dire du *chat* et des personnes qui nous suivent sur internet, s'il te plaît ?

M. Véronique MOREL - Membre de la CPDP

Oui, j'ai pas mal de discussions encore une fois, donc sur peut-être des réunions qui viendront après, mais je vais les mentionner quand même : nouveaux habitants, des logements, des services, qui va financer quoi, est-ce qu'il serait possible qu'il y ait une taxe locale d'équipement qui soit imposée au CERN pour financer tout, des équipements annexes, etc., des aménagements. Beaucoup de choses autour de la pollution, donc des calculs sur le nombre de camions, combien de camions par jour et ça fait combien de pollution, c'est quel impact sur les paysages, etc. C'est pas acceptable pour une partie des personnes, pour les « locaux » entre guillemets, ça ne l'est pas - je cite une phrase.

Et je vais peut-être venir là sur des choses qui vont concerner plus cette réunion-là. Donc des questions sur les contrôles, parce que dans la table ronde, et puis un petit peu avant aussi, il a été mentionné que pour tout ce qui est déchets, matex, gravats, etc., il y a des contrôles de l'État, des normes, des réglementations à respecter. Et il y a des personnes sur le *chat* qui se posent des questions sur l'efficacité de ces contrôles. Je cite : « Au vu du peu de fonctionnaires disponibles déjà pour faire les contrôles environnementaux actuels, DDT, OFB, etc., on peut vraiment avoir des doutes. » Je cite une personne. Et une autre personne qui dit : « Au-delà des contrôles, est-ce qu'il peut y avoir un soutien des services de l'État par rapport à ce projet structurant pour l'économie du département ? »

Et puis des questions autour des études d'impact. Comment parler de moindre impact alors que toutes les études ne sont pas faites ? Quelles seront les marges de manœuvre quand les études vont arriver ? Et puis des questions sur les études d'impact. Je cite : « Pourrions-nous avoir une étude d'impact sur l'environnement faite par une organisation extérieure au CERN et aux États hôtes ? » Donc il y a des questions sur l'indépendance des études. Et je cite encore : « les chiffres sont produits par les intéressés », donc sont un petit peu mis en doute. Voilà pour moi.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

Merci. Alors donc je retiens 3 points : pollution, problématique de paysage - on l'a peu évoqué - et une question. Alors c'est une question qui revient assez souvent en fait dans les rencontres qu'on peut faire, c'est la question d'être juge et partie en tant qu'État. Est-ce que l'État - et je crois que c'était soulevé d'ailleurs dans votre diapo, Monsieur Fontaine - est-ce que l'État soutient le projet et n'a-t-il pas un conflit d'intérêts ? Donc je reformule les questions. L'État, en tant que soutien au projet politique est régulateur en termes de respect des normes, avec la question des moyens aussi de contrôle cumulés, et quid de l'indépendance des études d'impact qui sont réalisées ? Du coup vous allez nous le dire, par qui et quelle garantie d'indépendance ? Peut-être vous laisser Monsieur Mayoux répondre ?

M. Antoine MAYOUX - CERN

Je ne pourrais pas parler au nom de l'État, mais pour la partie qui concerne le CERN, dire qu'effectivement on mandate des entreprises, donc on n'est pas porteur des études directement, ce n'est pas nous qui les produisons, on les fait produire. Néanmoins, on peut imaginer qu'en mandatant, on a une influence sur les résultats. Ça pourrait s'entendre. En étant mandatées, les entreprises, elles engagent leur responsabilité, que ce soit d'un point de vue déontologique ou d'un point de vue purement scientifique, on va dire. Elles ont cette responsabilité de livrer des études neutres et qui derrière - donc ça c'est pour moi un premier gage d'indépendance et de qualité de résultats - et derrière ces études - et là je laisse la éventuellement la préfecture ou la DREAL compléter - derrière, elles passent un second stade de vérification et elles sont analysées par les services compétents des États hôtes. Donc on a quand même deux seuils de garantie de qualité des études d'impact qui seraient produites.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

OK, donc déontologie des entreprises qui sont mandatées par le CERN et l'analyse des services de l'État. Donc, quid du coup, se posait la question des moyens de contrôle, moyens et puis j'ajoute peut-être aussi la question des compétences pour analyser ces dossiers.

Mme Isabelle CARBONNIER – DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Je pense que sur des dossiers d'une telle ampleur, les services de l'État seront plusieurs services - ce sera multidisciplinaire - à s'intéresser à ce dossier. Et ensuite, en termes de contrôle, si je fais le parallèle avec le TELT, par exemple, on fait des revues de projet tous les 15 jours, on travaille en bonne intelligence,

donc au conditionnel, j'espère que ça serait pareil avec le CERN, si jamais le projet devait se faire. Et on programme également des visites d'inspection chaque année, aussi bien sur les thématiques loi sur l'eau qu'installations classées. Donc en termes de moyens des services de l'État, c'est vrai que l'organisation se fait par priorisation, et donc sur ce type de projet d'envergure, je pense qu'il serait classé prioritaire.

Donc les services de l'État s'impliqueront dans l'examen du dossier et ensuite dans les contrôles a posteriori quand les installations... si les installations sont mises en œuvre.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

Tout à l'heure a été employé, sur cette question de la confiance et des garanties et de l'indépendance, il a été employé le terme d'autocontrôle. Est-ce que vous voulez en dire un mot ? Je cite, c'est ce qui a été entendu.

M. Stéphane VIALLET – Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes

Ah oui, je ne sais pas ce qu'il emporte le terme d'autocontrôle, mais pour préciser les choses, vous avez évoqué, Nicolas, deux niveaux qui ont été repris par Monsieur Mailloux. Il y en a un troisième, c'est la capacité de tout un chacun vis-à-vis d'une décision administrative de pouvoir l'attaquer. Et ça, c'est un socle de notre démocratie. Que de pouvoir faire en sorte que déjà, un, l'étude d'impact environnementale, enfin l'évaluation environnementale globale, dont son étude d'impact, soit disponible à tout un chacun dans le cadre de l'enquête publique.

Alors vous avez évoqué qu'il y avait une personne représentante de FNE ici, alors elle pourrait peut-être nous en dire un mot parce que du coup ce sont des gens qui justement sont là pour examiner et potentiellement porter devant une autorité judiciaire, le juge administratif, le fait que l'étude d'impact n'aurait pas été menée correctement ou pas sur la base de critères déontologiques, scientifiques et techniques, qui soient propres. Et donc c'est un troisième niveau, à mon avis, de garantie, qui est très important et qui est le socle, un des socles fondamentaux de notre démocratie. Et l'État y est très attaché.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

Je vois le monsieur de l'UNICEM là qui lève la main, qui a l'air de vouloir réagir très fortement.

M. Gilles DECOSNE - Participant

Et un quatrième avis qui est celui de l'Autorité environnementale, qui elle est encore plus indépendante des services de l'État puisque même les membres ne sont pas connus. Donc, et là participe donc la société civile, les associations, etc. L'Autorité environnementale, là, l'influence de l'État ou autre, ça ne marche pas quoi. Donc il y aura l'avis de l'Autorité environnementale.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

Et elle arrive à quel moment ?

M. Gilles DECOSNE - Participant

Avant l'enquête publique.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

OK. Et elle est disponible lors de l'enquête, merci Monsieur Viallet. Sébastien Javogues, vous levez le doigt depuis la fin de la première séquence, je vais vous laisser.

M. Sébastien JAVOGUES – Communauté de communes Arve et Salève

Une question très rapide, je remercie Stéphane de nous dire que le projet respectera toutes les études et autorisations. Ma question, elle était plutôt sur... il y a des grands projets en France, si je ne m'abuse, qui s'échappent de certaines choses, notamment de cette loi ZAN - zéro artificialisation nette. Les grands projets, donc c'est-à-dire que tous nos petits projets locaux, on doit respecter un certain quota sur le territoire. Des grands projets d'intérêt nationaux sortent de ce quota. Alors je me tire un peu une balle en disant ça parce que s'ils re-entraient dans un quota, ça viendrait nous enlever des quotas pour faire des écoles, comprenez bien un peu le truc un peu bizarre, mais n'empêche que ma question c'est quand même : Pourquoi en France les grands projets ressortent de cette chose ? Ce qui moi je trouve est assez vertueux que tout projet essaie d'optimiser à fond les mètres carrés, ça c'est une des premières questions qui est un peu peut-être politique, mais je l'adresse quand même à Stéphane.

Et puis j'ai une question pour Monsieur, mais peut-être plus largement pour le CERN, sur toutes ces autorisations. J'ai cru comprendre que vous avez dit on démarrera les travaux au fur et à mesure qu'on a les autorisations. Je sais pas si c'est bien juste, je pense que c'est un peu risqué.

Et ma question c'est : Est-ce qu'on démarre toute autorisation reçue purgée de tout recours, et de part et d'autre de la frontière ? ET de part et d'autre de la frontière. J'ai connu quelques projets qui ont démarré d'un côté et puis qui sont un peu en stand-by parce que de l'autre côté ça marche pas.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

OK, on va laisser répondre le CERN par rapport à cette question concrète.

M. Antoine MAYOUX - CERN

Oui, sur cette question, effectivement, je suis peut-être allé un petit peu vite sur l'explication tout à l'heure en disant qu'à ce stade on imaginait une simultanéité des chantiers parce qu'on est dans un calendrier qui est quand même encore nourri de beaucoup d'hypothèses, puisqu'on est très en amont dans la phase de conception. Je voulais simplement mettre en avant à nouveau qu'il y avait cette échéance d'autorisation des États hôtes au titre réglementaire qui faisait suite à une potentielle autorisation des États membres du CERN, en Conseil du CERN. Donc l'objet de mon propos était surtout de rappeler les deux stades d'autorisation avant d'entrer en chantier. Il est clair qu'aujourd'hui la stratégie du CERN n'est pas établie sur ces questions-là, mais qu'il y aurait effectivement un risque à démarrer un chantier d'un côté de la frontière s'il n'est pas autorisé de l'autre. Je ne peux pas apporter de réponse sur cette question-là, ce sont des questions stratégiques qui ne sont absolument pas arbitrées aujourd'hui, mais évidemment un risque à considérer très fortement.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

Avant de passer la parole au Groupe citoyen qui lève la main, Nolan, je reviens sur les questions par internet. En fait, il y a eu la question de l'enjeu paysager du chantier. Tout à l'heure on a vu des photos qui étaient affichées dans les diaporamas, je sais plus de quel intervenant ou de plusieurs. En fait les enjeux paysagers, est-ce que le CERN vous pouvez en dire quelque chose concrètement ? Un chantier de cette ampleur, ça veut dire quoi pour le territoire et pour les riverains ?

M. Antoine MAYOUX - CERN

Alors je ne sais pas de quelle image on parle

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

Des tas de cailloux. Tout à l'heure, on parle de train, de plateforme, de convoyeur, de voilà. Ça veut dire quoi en fait l'image, pour le territoire.

M. Antoine MAYOUX - CERN

Donc encore une fois, malheureusement, on est un peu trop tôt dans la conception pour avoir des réponses concrètes à apporter à ces sujets-là. En revanche, l'aspect paysager, que ce soit pour le site définitif, donc dans sa phase d'exploitation, et pour la partie chantier, c'est des sujets qui sont considérés par le CERN. Je crois que c'est aussi relativement classique - et on peut peut-être bénéficier du retour d'expérience de certains présents dans la salle - parfois d'anticiper la mise en œuvre d'aménagements paysagers dès les tout débuts de chantier, de sorte à limiter au mieux les impacts visuels dès le début de la phase chantier, et surtout s'assurer que dès le démarrage d'une phase exploitation, on est déjà sur un environnement paysager qui est relativement mature.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

Je vous voyais vouloir réagir là, j'ai entendu.

Mme Chantal DOMENGE - Participante

Chez nous on sait ce que c'est l'impact paysager, on ne veut pas de leur aménagement paysager parce qu'on a une magnifique forêt qui va être rasée complètement à Cercier. J'ajouterai une problématique mais qu'on va évoquer la semaine prochaine, c'est celle de l'eau, parce que cette forêt, elle produit de l'eau verte, c'est-à-dire des ruisseaux, de l'eau d'infiltration, et on va la raser. On est en période de tension climatique, on le sait, actuellement elle nous sert de régulateur thermique. Donc on rase de la forêt, puis après on va replanter des haies qui pousseront en 2070 quand tout sera mort. Il y a quand même une incohérence là.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

OK, donc l'impact sur les milieux naturels tout à l'heure, donc, et j'ai pas oublié le Groupe citoyen. Une petite prise de parole de Lyon-Turin, en fait, qu'est-ce que ça représente en fait pour un territoire ? Rapidement, voilà, peut-être qu'on ouvre une porte et...

M. Antoine MAYOUX - CERN

Et très rapidement, pour pas prendre trop de temps pour les personnes qui auraient des questions, mais d'abord pour dire que nous, donc notre conseil d'administration, c'est des États français et italiens. Pour autant, comme le disait Madame Carbonnier, on est très surveillés. Juste un exemple, on a fait nous tous les dossiers pour avoir les autorisations-cadres, je dirais DUP, loi sur l'eau, etc. Et dès qu'on fait une petite adaptation de chantier, on fait ce qu'on appelle des « portés à connaissance », donc qui disent ce qu'on a modifié par rapport à l'autorisation initiale. Et ce sont des dossiers qui sont produits par les entreprises qui travaillent pour nous. Et je parle pas de la petite entreprise locale qui, en général - par contre, on a pas mal de sous-traitants, ça fait travailler - mais les grosses entreprises qui ont l'habitude de faire des dossiers, lorsqu'elles font les dossiers pour nous, on leur fait reprendre avant que ça soit les services de l'État qui nous les fassent reprendre, parce qu'on doit faire des dossiers ++, on est surveillés ++ que n'importe quel autre maître d'ouvrage qui fait des travaux dans le secteur. Moi, ce que je pense vraiment, c'est très bien pour vous, ce sont les réunions comme aujourd'hui qui mettent en évidence vos attentes, vos craintes, c'est que tout ça peut être intégré dès la phase projet et ça restera un chantier. Un chantier, ça ne peut pas être invisible.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

Sur l'aspect paysager, c'était la gestion.

M. Antoine MAYOUX - CERN

Je ne crois pas qu'ils vous le promettent. Et sur l'aspect paysager, on ne peut que traiter les choses en amont au fur et à mesure pour dire : on fait pas une carrière d'un seul coup et puis on reboisera 20 ans plus tard. Non, au fur et à mesure qu'on monte le remblai, si c'est un remblai, on végétalise pour faire en sorte que ça disparaisse, ça s'insère le plus vite possible. Il y a des choses qui peuvent être faites pour que ça dure le moins longtemps possible.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

Merci. Alors on va prendre du coup une série de 3 questions. Donc on va commencer par Nolan du Groupe citoyen.

M. Nolan HUANT – Groupe citoyen Jeunes

Alors bonsoir. Pour ma première question, je vais parler en mon nom propre. Donc pas en tant que jeune du Groupe citoyen. Moi, j'avais une petite question pour le CERN parce que j'ai une incompréhension de mon côté sur les sites d'excavation, sur donc pas les... enfin, sur les sites de surface, là où il va y avoir uniquement des puits. Vous dites du coup qu'on va devoir excaver une énorme quantité de matériaux, donc on va avoir des sites d'excavation qui vont être présents sur tous les sites, ce qui ne correspond pas à ce que vous nous avez dit sur le fait qu'il y aurait juste un puits. Donc moi je trouve que c'est pas hyper clair sur ce point-là, donc j'aimerais quelques petites explications.

Maintenant je vais parler en tant que jeune du Groupe citoyen. Pour la DREAL, j'ai une question sur les chantiers quand on fait des inspections. Notre question c'était : Qu'est-ce qui se passe si les normes, on va dire, ne sont pas respectées ? Quelles sont les conséquences à partir de ça ? Qu'est-ce qui influe sur le projet, qu'est-ce qui découle de vos inspections ? Merci.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

Merci, on va prendre deux autres questions ou avis. Alors on va prendre Monsieur qui n'a pas parlé sauf erreur, avec la chemise bleue. Merci Célia.

M. Frédéric HOGBÉ - Participant

Bonsoir, je suis élu à Veigy-Foncenex mais je vais juste faire une remarque par rapport au Lyon-Turin qui vient d'être présenté. J'ai eu la chance de visiter le chantier et dans toute la vallée on voit des gravats. J'ai vu une commune qui a été coupée en deux par une ligne de chemin de fer qui grandit sur 10 km avec des murs en béton de 5 mètres. Donc pour l'aspect paysager. Il y a des villages qui ont été privés d'eau et qui ont fonctionné avec des bouteilles en plastique. On a eu, qu'est-ce qu'on a vu aussi... le budget du projet qui est pas tout à fait le même maintenant que ce qu'il était au début et qui n'a pas fini d'augmenter. Je crois qu'il a encore augmenté récemment. Donc je ne voudrais pas en fait que la région devienne le chantier du Lyon-Turin, voilà, en mon nom propre. [Applaudissements]

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

Merci, alors l'objet c'est effectivement pas le Lyon-Turin, on reste centré sur le projet, mais on entend en tout cas cette crainte par rapport à ce que, voilà, vous avez pu voir, percevoir donc ailleurs. Monsieur ?

M. Victor POULAIN - Participant

Oui, alors vous n'avez pas remarqué peut-être, mais il a fait très chaud ces derniers temps, ces trois dernières semaines c'était canicule, il y a une canicule encore la semaine qui vient, il y en a eu une autre au mois de mai déjà, on en aura de plus en plus d'année en année, Moi, je me pose la question - enfin on n'en a pas du tout parlé - du bilan carbone parce que bon, limite l'impact sur la forêt et tout autour de chez nous, oui c'est très important, mais il y a aussi le réchauffement climatique, enfin le dérèglement climatique généralisé. Moi je m'interroge parce qu'il me semble que dans votre document, le bilan carbone de ce que vous appelez le chantier, donc excavation plus béton, c'est à peu près 500 000 tonnes d'équivalent CO₂. J'aimerais bien savoir comment était fait ce calcul dans la mesure où on a ce monsieur du bâtiment qui nous dit que trouver du béton finalement c'est pas si simple que ça et qu'on va aller chercher certainement très loin. Alors est-ce que vous avez pris en compte ce genre de faits... de notre environnement ici ?

J'ai cru lire dans vos documents que vous avez réduit grandement l'impact carbone de ce chantier en le passant de quasiment 1 million de tonnes à 500 000, aussi parce que vous alliez utiliser de l'acier produit par des aciéristes suisses, qui sont finalement assez sobres parce qu'ils ne font que du recyclage. Alors là encore, ma question c'est finalement, comme le béton, est-ce que ces deux sociétés suisses auxquelles vous allez faire appel, est-ce qu'elles sont vraiment en mesure de fournir tout l'acier dont vous avez besoin, parce que c'est monstrueux, j'imagine que ces gens-là ne s'amuse pas à produire 6 fois plus que ce qui est demandé habituellement en Suisse. Et donc, suite de ma question, on a l'impression que le chantier s'arrête une fois que le béton est mis autour des parois. Dans votre document, vous parlez de la phase chantier comme ça. Après, on a le bilan carbone pendant l'exploitation, et on ne parle jamais du bilan carbone de toute l'installation, de toutes les machines, de tous les camions qui apportent ces machines, de tout le métal qu'il va falloir aller chercher. Enfin, les minerais viennent du Brésil, du Canada, certainement d'Australie, de je sais pas où en Afrique. Il y a tout ça qui va aussi rentrer en ligne de compte. Toutes ces consommations, ça va faire un bilan carbone gigantesque qui va participer, quoi qu'on en dise, au réchauffement climatique. Alors que la priorité, ce serait de trouver tous les moyens de consommer beaucoup moins.

Ces 500 000 - juste pour que les gens se rendent compte - ces 500 000 tonnes équivalent CO₂, donc c'est que creuser et faire le béton avec ces interrogations concernant le béton et l'acier, donc on peut quand même imaginer que ça sera beaucoup plus que ça, 500 000 tonnes équivalent CO₂ c'est 55 000 Français pendant un an, sachant que les recommandations c'est de diviser presque par 5 ce que chaque Français consomme, je pense que vous en êtes très loin. [Applaudissements]

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

Merci. Alors, information, donc là on parle de différents sujets. Tout à l'heure aussi, on a aussi parlé des logements, des emplois, etc. Donc il y a plusieurs réunions thématiques qui vont creuser notamment aussi cette question du bilan carbone. Je laisserai David en conclusion en fait annoncer ces dates, mais ces questions, elles vont être dépliées. Je crois que ce sera un webinaire. Et puis la question de tout ce qui est socio-économie, aménagement du territoire sera aussi creusée. Donc, on va peut-être juste prendre les questions qui appelaient des réponses en fait en termes de clarification du puits et de voilà, ces premiers besoins de clarification de quid si le respect des normes n'est pas trouvé. Et on finira peut-être là, il est je crois 21h20, si je ne me trompe pas. Donc on va prendre cette clarification et puis on conclura la réunion avec l'intervention de David Chevallier pour nous expliquer la suite. Quid du coup de cette clarification ? Un puits, 8 puits, c'était pas complètement clair.

M. Antoine MAYOUX - CERN

Oui, alors je m'excuse si on n'a pas été suffisamment clair. Alors dans la terminologie, on parle de site de surface, on parle de puits. Donc le puits, vulgairement, c'est vraiment le trou qui relie la surface à la caverne qui est en sous-sol. Dans les sites de surface, on distingue les sites scientifiques et les sites techniques. Le site technique a une seule caverne, donc un seul besoin d'accès en sous-sol, donc un seul puits. Le site de surface scientifique a 2 cavernes : une caverne scientifique qui héberge le détecteur et une caverne technique, donc il a 2 besoins d'accès en sous-sol, donc 2 puits. Et les tunneliers à ce stade dans le scénario de référence, pour faire très schématique, entrent par les puits qui desservent les cavernes d'expérience. Et donc par extension, les déblais sortent par les puits par lesquels rentrent les tunneliers. J'espère que c'est plus clair. Merci.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

OK, du coup, dernier point finalement : pendant le chantier, en cas de contrôle et d'absence de respect de normes, en fait, qu'est-ce qui se passe concrètement ? Pour l'entreprise...

Mme Isabelle CARBONNIER – DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Donc quand on fait des inspections des installations classées pour la protection de l'environnement, on a toute une gradation dans les suites qu'on donne. Et si on constate une non-conformité, en fonction de son degré de gravité, on peut demander des actions correctives simples dans notre rapport

d'inspection, ou alors proposer au préfet de prendre une mise en demeure, proposer - il y a tout un panel, c'est l'article L.171-8 du Code de l'environnement - proposer des sanctions financières, des sanctions pénales. Il y a vraiment, voilà, le Code de l'environnement prévoit les sanctions qu'on peut donner lors des contrôles.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

Merci. Vous voulez dire un dernier mot très vite et on conclut ?

Mme Jacqueline CATTANEO - APICY

Ça marche ?

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

Oui, parlez bien près du micro.

Mme Jacqueline CATTANEO - APICY

J'avais une question qui n'est pas en tant qu'APICY, mais en tant qu'habitante du pays de Gex. J'ai une question qui porte sur le droit. Peut-être que la sous-préfecture ou la préfecture pourront en parler. Vu que c'est une organisation internationale qui regroupe beaucoup d'États, est-ce que vraiment tout ce qu'on dit ici va être appliqué ? Vous voyez ce que je veux dire ? Est-ce qu'on est hors Grand Chantier Lyon-Turin, qui est une entreprise, disons, normale, si j'ose dire ? C'est une organisation internationale.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

Quid de la réglementation qui s'applique dans le contexte international ? Donc je rajouterai peut-être même hors Union européenne, je ne sais pas si ça peut jouer.

M. Stéphane VIALLET – Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes

Pas spécifiquement, mais en tout cas, le fait que vous me posiez la question ici, aujourd'hui et maintenant, c'est déjà une réponse. C'est-à-dire que du coup, le fait de la tenue du débat public, ce débat public est une disposition relative du Code de l'environnement, enfin le président pourra le rappeler. Et donc c'est l'application pour le CERN d'une disposition du Code de l'environnement. Donc le fait que vous me posiez la question aujourd'hui ici,

c'est déjà une réponse. Donc la réponse est oui, en fait. Et c'est notamment moi et celle de mes collègues fonctionnaires de faire en sorte que le CERN applique bien la réglementation française.

M. Nicolas LE MÉHAUTÉ - Membre de la CPDP

Merci. Dernier mot. Alors, un grand merci aux intervenants. Et je laisse David Chevallier conclure avec peut-être juste un tout petit point : vos papiers bristol, si vous voulez nous les laisser dans l'urne, ils seront consignés sur le compte rendu du débat. Et si vous souhaitez, s'il y a des questions avec lesquelles vous restez encore ce soir, il reste la plateforme et vous aurez systématiquement - la plateforme numérique sur le site du débat - vous aurez systématiquement une réponse. Et si vous avez des difficultés pour utiliser cette plateforme, donc on est à votre disposition pour pouvoir prendre la question et vous aider à la poser en direct. David, je te laisse le mot de la fin.

M. David CHEVALLIER - Membre de la CPDP

Merci beaucoup, Nicolas. Simplement pour vous rappeler les prochains événements du débat public. Tout d'abord, la semaine prochaine, le 8 juillet, à Saint-Julien-en-Genevois, donc dans très peu de temps, la réunion Eau et hydrogéologie qui se fera en concertation avec la concertation suisse. Le 20 juillet, un webinaire sur le retour d'expérience sur le LEP et le LHC. Le document est déjà en ligne sur le site internet du débat. Donc il y aura un temps d'échanges spécifique sur qu'est-ce qu'on peut apprendre de ce retour d'expérience. Le 7 août, une conférence-débat à l'Observatoire de la Lèbe à l'occasion de la Nuit des étoiles et qui nous permettra de continuer le débat qu'on a commencé à avoir les 17 juin et 23 juin, notamment sur Sciences et société. Le 26 août, le Forum du débat public. Donc là, on sera pas sous un format de réunion publique, mais bien sous un format de stands de différents acteurs, et puis animé par des temps de réunion. Et notamment, ce sera le temps du retour de la note du Groupe citoyen qui va travailler ardemment sur ce mois de juillet pour la produire.

Et puis ensuite les événements du mois de septembre. Donc on a notamment le 8 septembre à Bellegarde- Valserhône, la question Impact et opportunités socio-économiques. Le 15 septembre, un webinaire Coûts et financements. Le 21 septembre, Cycle complet énergie et raccordement. On l'a évoqué ce soir, la question du bilan carbone, la question du raccordement, la question de la consommation énergétique sera abordée à ce moment-là, le 21 septembre. Une réunion ensuite le 24 septembre d'approfondissement dont on définira plus avant les thèmes, notamment après le Forum du débat. Et la toute dernière réunion le 30 septembre dans l'agglomération du Pays de Gex, réunion de clôture puisque le débat se terminera le 1er octobre.

Et puis il y a bien sûr d'autres façons de contribuer, comme ça a été déjà évoqué par Nicolas : la plateforme, du débat, voilà. Les cahiers d'acteurs qui sont une contribution habituelle du débat public. Vous avez aussi sur le site internet un kit du débat si vous souhaitez organiser un débat entre amis, chez vous, avec vos voisins, et nous faire un retour. Et puis on rappelle aussi que vous pouvez consulter toutes les réunions publiques passées. Il y a le compte rendu, la vidéo, qui sont disponibles en ligne sur le site internet.

Et puis on fait également d'autres événements, des visites de sites, des débats mobiles, c'est-à-dire une présence sur les marchés ou dans d'autres endroits dans l'espace public. Et ensuite, vous avez le QR code pour accéder au site du débat, le mail si vous avez des questions à nous poser. Et on va terminer par un cocktail pour ceux qui sont présents en salle. Et on salue les personnes qui sont en *YouTube*. On vous souhaite à tous et toutes une bonne soirée. Merci beaucoup. *[Applaudissements]*